

Violences sexuelles envers des enfants et des jeunes en Suisse

**Formes, ampleur,
et circonstances du phénomène**



L'auteur

Conny Schmid, a fait des études de sociologie et travaille comme journaliste indépendante à Zurich. La présente publication à propos de l'Etude Optimus est basée sur le rapport scientifique final et sur des entretiens avec des experts.

Conseil scientifique pour la présentation des résultats

Prof. Manuel Eisner, professeur à l'Institut de criminologie de l'Université de Cambridge (Royaume-Uni)

Dr. Margit Averdijk, ETH Zurich, Département humanités, sciences politiques et sociales, chaire de sociologie

Violences sexuelles envers des enfants et des jeunes en Suisse

**Formes, ampleur,
et circonstances du phénomène**



Éditeur

UBS Optimus Foundation
Augustinerhof 1
Case postale, 8098 Zurich
www.ubs.com/optimus

Rédaction

Franziska Reich von Ins (concept)
Patricia Lannen

Photos

Marcel Grubenmann, Erlenbach

Les photographies avec les adolescents sont des prises de vue de scènes factices en studio avec des mannequins de l'agence SPECIAL, Zurich.

Mise en page

Isler Tomasi, Zurich
Daniel Nasshan, Bâle

Langues

anglais, allemand, français
et italien

Relecture

24translate, Saint-Gall
Dr. Denis Ribeau

Impression

UD Print, Lucerne

Tirage

3000 exemplaires en allemand
800 exemplaires en français
300 exemplaires en italien
200 exemplaires en anglais

Sur le site www.optimusstudy.org,
des exemplaires imprimés
peuvent être commandés,
et des pdfs peuvent être téléchargés.

Tous droits réservés.

Remerciements

L'UBS Optimus Foundation souhaiterait remercier tous les clients UBS qui ont, par leurs dons généreux, permis la réalisation du projet et de la présente publication. Nous voudrions par ailleurs remercier UBS SA d'avoir pris en charge autant le soutien administratif que les frais généraux afférant au projet.

Pour ce qui est de l'Étude Optimus Suisse, nos remerciements s'adressent en outre au Prof Ulrich Schnyder, au Dr Meichun Mohler-Kuo, au Dr Markus Landolt ainsi qu'au Dr Thomas Maier (co-responsables de l'étude, Université de Zurich), qui ont conçu l'étude ainsi que sa méthodologie et qui étaient en charge de la collecte des données. Nous souhaiterions exprimer notre gratitude au Dr Margit Averdijk (École polytechnique fédérale de Zurich, EPFZ), au Prof Manuel Eisner (Université de Cambridge) et au Dr Katrin Müller-Johnson (Université de Cambridge), qui étaient chargés du traitement et de l'analyse des données ainsi que de la rédaction du rapport final principal. Nous souhaitons également remercier le Dr Andreas Jud (Haute école de Lucerne, Département de Travail Social) pour ses contributions à l'Étude Agency ainsi qu'à Ursula Meidert (Université de Zurich) pour l'excellente exécution opérationnelle des sondages dans les écoles.

Nous souhaiterions également remercier les experts du comité consultatif pour leurs précieuses contributions et tout particulièrement le Prof Nico Trocmé (Université McGill, Canada), le Prof Andy Dawes (Université du Cap, Afrique du Sud), le Prof Mathias Albert (Université de Bielefeld, Allemagne) et le Prof Pasqualina Perig-Chiello (Université de Berne, Suisse).

Sincères salutations
UBS Optimus Foundation

Table des matières

Remerciements **3**

Avant-propos **6**

Résumé **8**

Introduction

À quoi bon des études sur les abus sexuels ? **12**

Objectifs et démarche **16**

La collecte des données en détail **19**



Résultats

Résultat 1 :	
Combien de victimes ?	27
« Personne ne peut plus dire que nous n'avons pas de problème »	31
Résultat 2 :	
Qui sont les victimes ?	37
« Les limites entre auteurs et victimes s'estompent »	43
Résultat 3 :	
Qui sont les auteurs des actes ?	47
« Les bonnes thérapies ont aussi un effet préventif »	52
Résultat 4 :	
Expériences de victimisation au cours de la vie	57
« Les enfants qui connaissent leurs droits sont mieux protégés »	61
Résultat 5 :	
Abus sexuels dans le cadre de relations amoureuses	65
« De nombreux jeunes ont une représentation stéréotypée des rôles »	69
Résultat 6 :	
De quoi souffrent les victimes ?	73
« Les conséquences dépendent des circonstances »	79
Résultat 7 :	
À qui se confient les victimes ?	83
« La peur du changement pousse les victimes à se taire »	88

Perspectives

La première pierre est posée	96
Informations complémentaires et contact	97
UBS Optimus Foundation	103





L'étude Optimus : une contribution précieuse pour nos enfants



Avec la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée en 1989 et reconnue dans le monde entier comme le traité international de référence pour la survie, le développement et la protection des enfants, la communauté des peuples s'est dotée d'une base normative solide pour aborder les questions ayant trait à la protection de l'enfance et mieux protéger les enfants contre la violence, les abus et l'exploitation. Dans toutes les régions du monde, d'importantes réformes légales, politiques et institutionnelles ont été engagées, et la volonté de s'engager pour le respect des droits des enfants continue de grandir. Elle s'accompagne d'une meilleure compréhension des multiples dangers qui menacent le développement et la sécurité des enfants.

La violence à l'encontre des enfants fait partie des violations des droits des enfants qui entravent de manière décisive le développement physique, psychique et social de l'enfant. La violence, qu'elle soit ouverte ou cachée, est omniprésente et est souvent tolérée par la société. Protéger les enfants contre la violence est donc l'une des missions importantes de notre société. Chaque enfant a droit à une enfance dénuée de toute violence et les pays qui ont ratifié la Convention



Elsbeth Müller

Secrétaire générale d'UNICEF Suisse

« Rompre avec les tabous
et éclaircir un domaine
obscur. »

relative aux droits de l'enfant se sont engagés à garantir ce droit toujours et partout, y compris en Suisse.

La violence envers les enfants préoccupe de nombreux jeunes. Ils considèrent que les violences et les abus sexuels commis sur les enfants sont le problème le plus grave qui touche les jeunes. C'est ce qu'a révélé une enquête réalisée par l'Union européenne auprès de jeunes de 15 à 18 ans. Elle s'accompagne d'un appel à s'attaquer à ce problème au niveau politique pour garantir un système de protection de l'enfance basé sur les droits des enfants.

L'Étude Optimus constitue un élément important pour la mise en place d'une protection de l'enfance efficace en Suisse. L'étude dresse un tableau des formes, de la survenue et de la fréquence des violences sexuelles dans notre pays. L'UBS Optimus Foundation aide ainsi à briser un tabou et à faire la lumière sur des faits souvent tus. C'est important, et même indispensable, comme le montrent les chiffres: les spécialistes estiment que 20 à 30 % des jeunes et des enfants ont été victimes au moins une fois dans leur vie d'abus sexuels. La peur, la honte et parfois la loyauté envers leur agresseur retiennent cependant beaucoup de victimes de témoigner. Les données recueillies grâce à l'Étude Optimus sont révélatrices à d'autres égards: ainsi, les

violences sexuelles ne se produisent pas ailleurs, loin de chez nous, mais ici et maintenant, dans nos foyers, dans nos voisinages. De nombreuses études soulignent qu'elles peuvent changer le cours de la vie des enfants.

L'enquête Optimus réalisée auprès des écoliers confirme en outre que les cas d'abus sexuels ne doivent pas être considérés isolément. Les victimes de violences sexuelles subissent souvent également d'autres formes de violence. Une stratégie de prévention ne doit donc pas se concentrer uniquement sur la violence sexuelle. La prévention doit plutôt se fonder sur une approche globale et intégrer une évaluation des violations potentielles des droits des enfants et de la force de résistance personnelle des enfants et des jeunes. À peine cinq pour cent des enfants dans le monde sont protégés de la violence par les lois de leur pays. La vulnérabilité des enfants est particulièrement forte là où les systèmes nationaux de protection de l'enfance présentent des lacunes, limitant ainsi la promotion et la protection de l'enfance. En Suisse aussi, l'instauration d'une politique globale des droits de l'enfant est une nécessité. Elle seule peut garantir la protection urgemment nécessaire.

L'UBS Optimus Foundation établit des faits et crée ainsi une base de discussion ouvrant des perspectives d'action: une contribution précieuse pour nos enfants.

Elsbeth Müller
Secrétaire générale d'UNICEF Suisse



Résumé



Des bases fiables pour une meilleure protection de l'enfance

Les enfants sont notre avenir, ils méritent une protection particulière. L'État doit veiller à ce que leurs droits soient préservés tout comme il est tenu, conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant de l'ONU, de protéger les mineurs de toutes violences sexuelles. Malheureusement, il n'y parvient pas toujours. Les experts estiment que dans notre pays, 20 à 30 % des enfants et des jeunes ont été victimes de violences sexuelles au moins une fois dans leur vie. Or il n'existe pratiquement pas de données fiables concernant l'ampleur du phénomène, ses formes, ses circonstances et les conséquences possibles de ces actes de violences sexuelles sur les enfants et les jeunes.

L'UBS Optimus Foundation s'est fixé comme objectif de changer les choses et d'améliorer durablement la protection des mineurs contre les abus sexuels. Elle a initié à cette fin l'Étude Optimus, un projet scientifique international de grande envergure prévu pour une durée de dix ans. Il s'agit d'enfin collecter dans différents pays des données représentatives sur l'ampleur du phénomène et les formes que prennent les violences sexuelles envers les jeunes et les enfants et que celles-ci soient compa-

rées avec les données des organisations de protection de l'enfance dans le pays concerné. Cela permettra d'identifier les principales lacunes dans le système de protection de l'enfance et d'élaborer sur cette base des stratégies de prévention et d'intervention plus efficaces. L'UBS Optimus Foundation veut à cette fin travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs clés du domaine de la protection de l'enfance, informer les décideurs politiques, les spécialistes de la protection de l'enfance, les enseignants, les parents et les enfants et créer de nouvelles plates-formes d'échange d'informations et d'idées.

Collecte de données en Suisse et en Chine

Le premier cycle de ce projet à long terme vient de s'achever ; des données ont été collectées en Chine et en Suisse. La présente publication donne un aperçu des principaux résultats de l'Étude Optimus Suisse. Plus de 6700 élèves de la neuvième année de scolarisation ordinaire ont parlé de leur expérience en matière d'abus sexuels, des éventuelles séquelles dont ils souffraient, des circonstances et des auteurs de ces actes, ainsi que de leurs conditions de vie personnelles. Par ailleurs, 324 institutions travaillant dans le domaine de la protection de l'enfance ont communiqué

des informations sur les cas portés à leur connaissance. Toutes ces données ont permis de dresser le tableau sans doute le plus complet jamais réalisé au sujet de l'ampleur et des formes des abus sexuels sur des mineurs en Suisse.

Résultats

Les hypothèses susmentionnées ont hélas été confirmées par des spécialistes. Ainsi, l'enquête réalisée auprès des élèves a révélé que 22 % des filles et 8 % des garçons avaient déjà été victimes au moins une fois dans leur vie d'une agression sexuelle avec contact physique. Il est également apparu que les agressions entre jeunes par le biais des médias électroniques sont un phénomène très répandu. 9,5 % des garçons et 28 % des filles ont indiqué avoir déjà été importunés sexuellement de cette manière. Nombreux sont ceux qui ont subi non pas une agression sexuelle isolée mais des agressions répétées. 27 % des filles concernées et 33 % des garçons concernés ont déclaré en avoir été victimes cinq fois ou plus.

Facteurs de risque

De nombreux indices laissent à penser que la maison familiale et l'environnement social dans lequel évoluent les jeunes jouent un rôle déterminant. Les élèves vivant au

sein d'une famille où un ton assez rude est fréquent ou qui y sont même exposés à des maltraitances sont également plus souvent victimes de violences sexuelles. Ils évoluent plus souvent dans des cercles d'amis enclins à la violence et s'adonnent pendant leur temps libre à des pratiques susceptibles de favoriser les agressions sexuelles, par exemple en consommant régulièrement de l'alcool et/ou des drogues ou en surfant souvent sur Internet. Les délits sexuels dont sont victimes les jeunes sont plus souvent le fait d'autres jeunes de leur âge que de membres de leur famille – tel est le résultat surprenant de l'enquête auprès des élèves et auprès des institutions. Près de la moitié des élèves ayant déjà été victimes d'une agression sexuelle avec contact physique a déclaré que l'auteur des faits était une personne avec laquelle il avait ou avait eu une relation amoureuse ou avec laquelle il avait eu un rendez-vous amoureux.

Les séquelles de l'abus sexuel

Les victimes d'actes de violence sexuelle présentent souvent des séquelles psychiques. L'Étude Optimus a mesuré les signes d'états de stress post-traumatique et de problèmes d'intériorisation et d'extériorisation. Les jeunes ayant déclaré avoir été victimes de délits sexuels présentaient

des valeurs supérieures à la moyenne sur ces échelles de notation. Cependant, beaucoup d'entre eux ne cherchent pas à se faire aider par des professionnels. S'ils en parlent, c'est le plus souvent à leurs amis ou à leur famille. Ils sont peu nombreux à contacter des centres d'écoute officiels, un médecin ou la police.

Commentaires d'experts

Bon nombre des résultats de l'Étude Optimus Suisse corroborent l'expérience personnelle des spécialistes qui travaillent avec les enfants et les jeunes, que ce soit à l'école, à l'hôpital pour enfants, dans le travail auprès de la jeunesse, la prise en charge thérapeutique des auteurs d'agressions sexuelles, dans le domaine de la prévention et de l'intervention ou dans le conseil aux victimes d'abus. Quinze d'entre eux ont été invités à commenter pour la présente publication les principaux résultats de l'étude et à les confronter à ce qu'ils observent dans leur pratique quotidienne. Le tableau qu'ils dressent de la situation et leur analyse illustrent les circonstances concrètes favorisant les délits sexuels et donnent un aperçu plus détaillé des soucis et de la détresse des victimes mais aussi des jeunes auteurs de violences sexuelles. Vous trouverez sur les pages suivantes les principales conclusions de l'Étude Optimus Suisse ainsi que l'opinion des spécialistes à ce sujet.

Introduction



À quoi bon des études sur les abus sexuels ?

Les abus sexuels sur les jeunes et les enfants causent d'immenses souffrances et sont synonymes de dépenses de santé importantes. Pourtant, on ne sait presque rien de l'ampleur du phénomène, de ses formes et des circonstances autour des agressions sexuelles. L'Étude Optimus tente de faire la lumière sur la situation afin de contribuer à une meilleure protection de l'enfance.

« Personne de connaît l'ampleur réelle du problème. Il n'existe pas de données fiables. »

Christoph Häfeli,
juriste et assistant social

Seules les affaires les plus graves font les grands titres des journaux. Le cas Fritzl à Amstetten en est un exemple : un père qui séquestre sa propre fille pendant des années dans une cave secrète, abuse d'elle et la met plusieurs fois enceinte. Lorsque l'histoire a été révélée au grand jour, tout le monde a été choqué et révolté, mais sans toutefois se sentir réellement concerné. Les abus sexuels, cela n'arrive qu'aux autres, aux inconnus. Malheureusement, ce n'est pas du tout le cas. Les cas comme celui d'Amstetten le montrent bien : la violence sexuelle se déroule parmi nous, chez nos voisins d'en face, voire sous notre propre toit. Mais bien trop souvent, personne ne la remarque, parce que personne ne veut ouvrir les yeux et que les victimes d'abus sexuels savent cacher ce qui leur arrive, par honte, par peur et parce qu'elles ont promis de se taire. Les abus sexuels sont une réalité quotidienne pour un nombre effrayant d'enfants. Les spécialistes estiment qu'entre 20 et 30 % des jeunes et des enfants ont déjà été victimes au moins une fois dans leur vie d'une forme d'agression sexuelle. Mais combien de filles sont abusées par leur propre père ? Les auteurs d'agressions sexuelles sont-ils souvent des inconnus ? Ou sont-ils des camarades, et qui en a vent ? Quelles formes d'agression sont

répandues et à quel point ? Et quelles sont les séquelles pour les jeunes victimes d'abus sexuels ?

Des coûts élevés mais guère de données

Personne ne saurait le dire exactement. « Nul ne peut dire exactement l'ampleur du phénomène. Il n'y a pas de données fiables », explique Christoph Häfeli, juriste, assistant social et l'un des meilleurs spécialistes du système de protection de l'enfance suisse. Compte tenu de la forte tabouisation de cette question, il est évident que l'on en sache si peu, même si c'est tout de même surprenant. En effet, les abus sexuels ne sont pas seulement vécus comme une tragédie par les victimes : ils affectent l'ensemble de la collectivité. Selon des études américaines, les différentes formes de négligence et de maltraitements physiques et psychiques sur des enfants engendrent chaque année des dépenses de plus de 103 milliards de dollars. Cela représente près d'un pour cent du produit intérieur brut américain (voir tableau 01). La plupart de ces coûts sont dus aux dommages psychiques générés par les maltraitements et les négligences. Les victimes souffrent plus fréquemment de dépression, sont plus souvent au chômage ou deviennent plus souvent délinquantes.

C'est la collectivité qui supporte la majeure partie de ces frais à travers des assurances au financement solidaire ou des impôts. La situation en Suisse n'est pas différente.

Dans ce contexte, on comprend mal pourquoi il existe si peu de données fiables sur l'ampleur effective des abus sexuels envers des enfants et des agressions entre jeunes. La raison en est simple: on ne dispose tout simplement pas de sources fiables. Certes, des études scientifiques existent, mais elles sont souvent peu représentatives et comparables: pour beaucoup des études déjà réalisées un peu partout dans le monde, on n'a interrogé que des étudiants. Il n'est pas possible d'extrapoler ces chiffres à l'ensemble de la population, puisque celle-ci ne se compose pas que d'étudiants. Les étudiants présentent en effet des caractéristiques sociales spécifiques influant sur la probabilité qu'ils aient été victimes d'abus sexuels. En outre, selon les études et les pays, la définition de la violence sexuelle utilisée a pu varier, de même que la procédure de collecte des données: « Certaines études ont été réalisées par le biais d'enquêtes téléphoniques, d'autres via des questionnaires écrits, et d'autres encore à travers d'entretiens personnels. Même si la définition retenue

pour les abus sexuels est la même, on ne peut pas faire de comparaison directe », explique Christoph Häfeli. Pour mettre en lumière le degré d'incertitude que cela engendre, il cite volontiers une méta-analyse de 1996, où deux chercheurs suisses, Regula Gloor et Markus Pfister, ont tenté d'estimer l'ampleur du phénomène à partir des travaux réalisés jusqu'alors. Pour ce

faire, ils ont analysé 12 études. La part d'enfants et de jeunes concernés variait entre 6 et 62 % chez les filles et entre 3 et 16 % chez les garçons. « La signifiante de ces études par rapport à l'ampleur réelle des abus sexuels est nulle », constate Ch. Häfeli. Une nouvelle méta-analyse réalisée à la demande de l'UBS Optimus Foundation par une équipe de chercheurs de

Tableau 01: **Coûts estimés de la négligence et des violences faites aux enfants aux Etats-Unis pour l'année 2007**

		estimés (en US \$)
Directs¹	Hospitalisation	6 625 959 263
	Soins de santé mentale	1 080 706 049
	Aide sociale à l'enfance	25 361 329 051
	Application de la loi	33 307 770
Total		33 101 302 133
Indirects²	Education spécialisée	2 410 306 242
	Délinquance juvénile	7 174 814 134
	Soins de santé physique et mentale	67 863 457
	Justice pénale pour adultes	27 979 811 982
	Pertes de productivité pour la société	33 019 919 544
Total		70 652 715 359
En tout		103 754 017 492
		~1 % du produit intérieur brut

¹ Coûts causés par les violences elles-mêmes

² Coûts causés par les conséquences à long terme de l'abus

Source: Wang, C-T., Holton, J. (2007). Total estimated cost of child abuse and neglect in the United States. Chicago, IL, Prevent Child Abuse America (PCAA).

l'Université de Zurich sous la direction d'Ulrich Schnyder¹ a également constaté qu'en raison des définitions et démarches différentes, il est pratiquement impossible de se faire une idée précise de l'ampleur du phénomène des abus sexuels en Suisse.

Un système de protection de l'enfance suisse complexe

Plutôt qu'aux résultats d'études, ne vaudrait-il pas mieux se fier aux statistiques de la criminalité ? Comme les actes d'ordre sexuel avec des enfants constituent un délit, on pourrait se baser sur les statistiques de la police. Mais là encore, ce n'est pas une bonne idée, explique Christophe Häfeli. « On ne peut absolument pas se fier à ces statistiques. En matière de violences sexuelles, on sait que les chiffres réels sont beaucoup plus élevés que les chiffres officiels et que, même quand des cas sont signalés, l'auteur présumé des faits n'est souvent pas condamné, du moins chez nous en Suisse », explique cet expert de la protection de l'enfance.

Restent alors comme troisième source possible les statistiques des autorités administratives et des services sociaux qui

sont tenus de dénoncer d'office des cas d'abus. Le principal problème en Suisse provient de l'organisation hétérogène des différentes structures : les services sociaux ou offices de la jeunesse qui, dans le cadre de la protection de l'enfance par le droit civil, aident les autorités tutélaires à examiner les cas d'abus sexuels signalés, sont structurés et dotés de manière très différente. Dans le système fédéral suisse, ce sont les cantons qui sont chargés de la protection de l'enfance et c'est à eux de s'organiser tel qu'ils l'entendent. « Il en résulte un système incroyablement hétérogène, avec des équipes parfois très professionnelles, mais aussi avec de nombreux services bénévoles mal formés, qui se heurtent souvent à leurs limites et sont dépassés par la situation », explique Ch. Häfeli.

Chaque service relève des données différentes

Il est vrai que les autorités tiennent généralement des statistiques sur les cas d'abus signalés. Mais selon Ch. Häfeli, celles-ci présentent souvent des lacunes et, surtout, ne sont pas homogènes. Il en va de même des nombreuses organisations bé-

névales et spécialisées, qui constituent un élément important de ce système complexe (voir l'encadré page 15) et œuvrent pour la protection des jeunes et des enfants contre l'exploitation sexuelle. Elles aussi tiennent généralement des statistiques, mais là aussi les critères varient : « Chacun collecte des données un peu différentes », explique Ch. Häfeli. Il n'est donc pas possible de dresser un tableau général de l'étendue et des formes de la violence sexuelle à l'encontre des enfants et des jeunes en Suisse.

Nous aurions pourtant grand besoin de données fiables. Les stratégies d'intervention et de prévention pourraient être améliorées si l'on savait qui est concerné par quelles formes d'abus et dans quel contexte. Plus l'on en saura, plus les programmes et les campagnes pourront correspondre précisément aux diverses problématiques. Un savoir-faire approprié permettrait de faire un usage plus ciblé et donc plus efficace des capacités en termes de temps et d'argent. C'est là l'objectif de l'Étude Optimus : y voir plus clair dans une situation confuse et améliorer la protection des enfants et des jeunes.

¹ Schönbucher, V., Maier, T., Held, L., Mohler-Kuo, M., Schnyder, U., Landolt, M.A. (2011). *Prevalence of Child Sexual Abuse in Switzerland: a Systematic Review*. Swiss Medical Weekly, (140), w13123.



La protection de l'enfance en Suisse

En Suisse, pays fédéral, la protection de l'enfance est régie par le principe de subsidiarité. Les compétences sont réparties entre la Confédération, les cantons et les communes. Il existe en outre quantité d'associations et de fondations privées qui s'engagent pour la protection de l'enfance. Globalement, on peut distinguer quatre domaines qui s'occupent à différents niveaux de la protection des mineurs contre les mauvais traitements, les abus et les négligences :

La protection de l'enfance par le code civil

Le code civil oblige les autorités tutélaires à protéger les enfants lorsqu'ils sont menacés dans leur développement physique, psychique, intellectuel ou social. En tant qu'instance de droit civil à ce niveau, les autorités tutélaires édictent des dispositions en ce sens. L'autorité de tutelle intervient lorsque des cas de mise en danger lui sont signalés et peut par

exemple ordonner un retrait de l'autorité parentale ou du droit de garde ou désigner des tuteurs lorsque le bien de l'enfant est menacé. Dans de nombreux cantons de Suisse alémanique, l'exécutif communal fait office d'autorité de tutelle. Dans les zones urbaines, des comités spécialisés, par exemple des centres de conseil familial, des centres sociaux ou des secrétariats à la jeunesse, sont habituellement chargés de clarifier la situation. Ces structures sont généralement organisées de manière professionnelle et réunissent des spécialistes de divers domaines, notamment des travailleurs sociaux, des juristes et des psychologues. Les autorités tutélaires qui prennent des mesures de protection de l'enfance sur la base de ces clarifications sont elles aussi organisées de manière semi-professionnelle et, rarement, même entièrement professionnalisée.

La protection de l'enfance par le code pénal

Ce domaine comprend toutes les institutions qui s'occupent de poursuivre les auteurs de délits

commis à l'encontre d'enfants. Il s'agit des tribunaux et des ministères publics autant pour adultes que pour mineurs et de la police. Certains corps de police comportent un groupe spécialisé dans la protection de l'enfance.

La protection de l'enfance spécialisée

Il s'agit ici d'organisations et de centres d'accueil qui sont chargés d'une mission publique pour la protection de l'enfance, par exemple en faisant la lumière sur les cas suspects ou en soutenant les victimes d'agressions sexuelles. Ce sont notamment les groupes de protection de l'enfance dans les hôpitaux ou les services d'aide et de conseil aux victimes reconnus par les cantons.

La protection bénévole de l'enfance

Toutes les associations, organisations et fondations privées qui s'engagent bénévolement en faveur de la protection de l'enfance mais n'ont pas de mandat officiel.

Objectifs et démarche

L'Étude Optimus vise à mieux protéger les enfants et les jeunes des violences sexuelles. Dans un premier temps il s'agit de rassembler un savoir qui pourra ensuite être utilisé de manière ciblée pour améliorer durablement les stratégies d'intervention et de prévention.

Le but majeur de l'Étude Optimus est de réduire le nombre de victimisations sexuelles. Pour cela, il s'agit de recueillir des informations de manière représentative sur l'étendue des différentes formes d'abus sexuels et leurs circonstances concrètes, de même que les facteurs de risque pour pouvoir ensuite améliorer l'offre dans le domaine de la protection de l'enfance sur cette base.

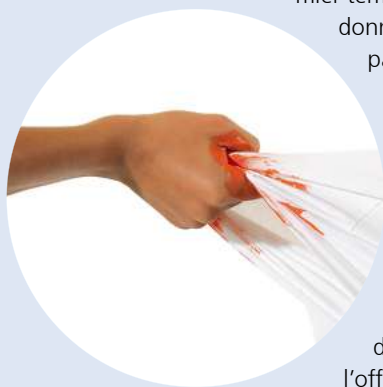
Il est clair que les choses ne se feront pas du jour au lendemain. L'Étude Optimus est un projet à long terme, qui se déroule sur dix ans au total. Dans un premier temps (cycle 1, voir tableau 02), des données scientifiques sont récoltées

par le biais d'une enquête représentative auprès des élèves ainsi que d'un sondage auprès des organisations et institutions en charge de la protection de l'enfance. Ceci nous permet d'obtenir une vue d'ensemble de la portée et des conséquences de ces actes, des chiffres réels ainsi que de l'offre de services dans le domaine des abus sexuels envers les enfants.

Pour sensibiliser davantage le monde politique, l'opinion publique et les organismes en charge de la protection de

l'enfance, ces résultats seront traités et diffusés auprès des principaux acteurs sous une forme adaptée au groupe cible en question. Dans un deuxième temps (cycle 2), nous ouvrirons un débat entre les spécialistes. À cet égard, la création de nouveaux réseaux et groupes de travail est essentielle. En effet, les politiques et les personnes en charge de la protection de l'enfance doivent pouvoir, grâce à de nouvelles plates-formes, identifier les problèmes et défis les plus urgents et élaborer un plan d'action et des mesures adéquates. Les changements initiés seront recensés et observés dans le cadre de l'Étude Optimus.

Le dernier cycle cherchera ensuite à établir si les mesures appliquées portent leurs fruits et à identifier d'éventuelles dernières lacunes. Comme dans le premier cycle, des données seront à nouveau collectées dans une perspective d'étude à long terme. Une comparaison mettra alors en évidence les changements intervenus et les éventuelles lacunes. L'Étude Optimus assure un accompagnement scientifique et met l'accent sur l'implication de tous les acteurs du domaine de la protection de l'enfance. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible d'améliorer durablement et de ma-



nière probante la protection des jeunes et des enfants contre les abus sexuels.

Une orientation internationale

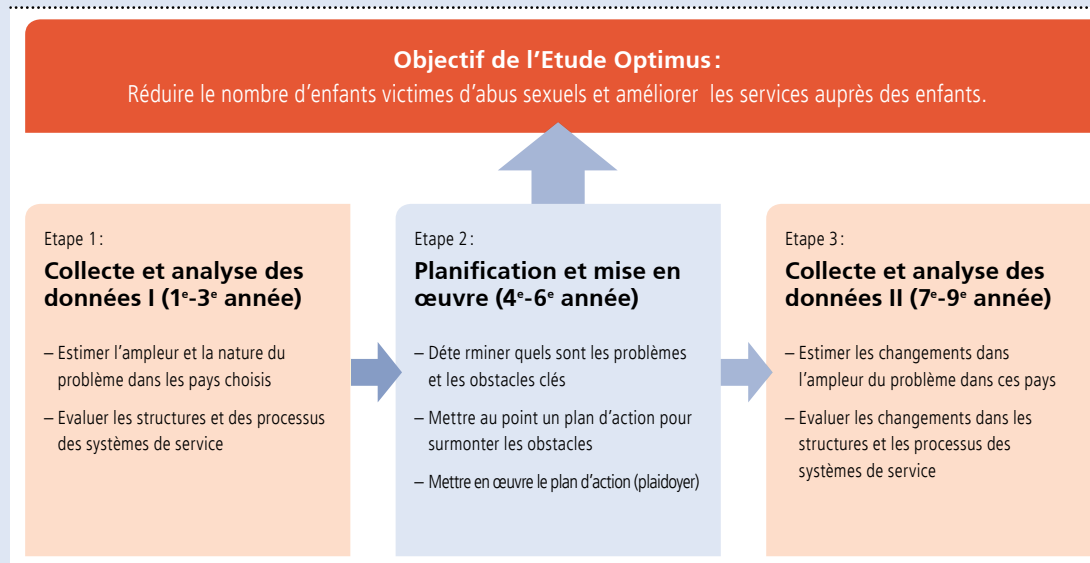
La perspective de l'Étude Optimus est internationale. En effet, même si les nombreuses études déjà réalisées dans différents pays ne sont pas comparables entre elles, le nombre de personnes ayant été personnellement victimes d'abus sexuels est effrayant. Dans au

moins un point la recherche reste donc sans équivoque : les abus sexuels ne connaissent pas de frontières culturelles ; des enfants et des jeunes sont victimes d'abus sexuels partout dans le monde. L'Étude Optimus représente également une tentative de comparer l'étendue, les formes et les circonstances des abus sexuels à l'encontre des enfants et des jeunes dans différents pays. Ainsi, il sera possible de se faire une idée des éven-

tuelles différences culturelles, par exemple au niveau des manifestations concrètes de la violence sexuelle ou des facteurs de risque, et de mettre au point le cas échéant des mesures d'intervention et de prévention spécifiques afin de mieux protéger les enfants et les jeunes du monde entier.

Ces deux dernières années, des données ont été collectées en Chine et en Suisse

Tableau 02: **Objectifs et démarche appliquée pour l'Étude Optimus**



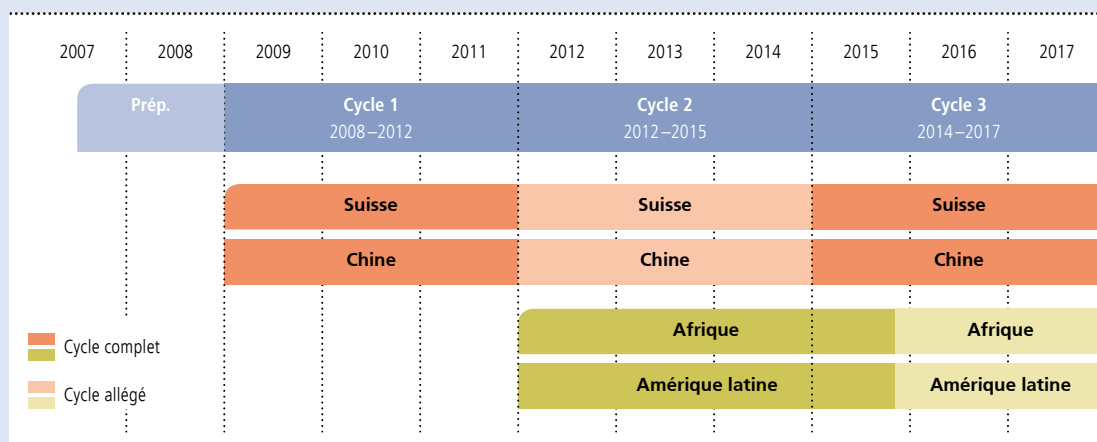
en collaboration avec l'Université de Hong Kong (Edward Chan) et l'Université de Zurich (Ulrich Schnyder, Meichun Mohler-Kuo, Markus Landolt, Thomas Maier). Il est prévu de collecter des données dans

des pays d'Amérique du Sud et d'Afrique à partir de 2012. La présente publication fournit un aperçu des principaux résultats du premier cycle de l'étude Optimus Suisse. Celle-ci se fonde sur un rapport détaillé ré-

digé par Margrit Averdijk (EPF Zurich), Katrin Müller-Johnson et Manuel Eisner (tous deux de l'Université de Cambridge).²

² **Averdijk M., Müller-Johnson K. & Eisner M.** (2012). *Sexual Victimization of Children and Adolescents in Switzerland (Final Report for the UBS Optimus Foundation)*. Zurich: UBS Optimus Foundation. www.optimusstudy.org

Tableau 03: **Une initiative de recherche transnationale sur la protection des enfants et des jeunes**



La collecte des données en détail

Plus de 6700 élèves ont témoigné pour l'Étude Optimus au sujet des abus sexuels dont ils ont été victimes. En outre, 324 organismes de protection de l'enfance ont été interrogés sur les cas qui leur ont été signalés.

Les chercheurs ont sciemment appliqué une définition assez large du terme et ont tenu compte de différentes formes d'abus sexuels pour pouvoir étudier les circonstances et l'ampleur de ces phénomènes de manière nuancée. La collecte des données dans le cadre du premier cycle de l'Étude Optimus en Suisse se compose d'une enquête auprès des élèves et d'un sondage auprès des organisations et des institutions chargées de la protection de l'enfance.

Enquête auprès des élèves

Durant l'année scolaire 2009 / 2010, l'équipe de chercheurs de l'Université de Zurich s'est rendue dans près de 450 classes dans l'ensemble de la Suisse. Plus de 6700 élèves de tous les niveaux de la neuvième année ont répondu à un questionnaire sur leur expérience personnelle des abus sexuels sur l'ordinateur portable apporté par les chercheurs. L'échantillon a été composé à partir d'une liste réunis-

Données clés de l'enquête auprès des élèves

Pour l'enquête auprès des élèves, un échantillon aléatoire a été tiré parmi l'ensemble des classes publiques de la neuvième année scolaire en Suisse. Cet échantillon a réuni 215 écoles et 562 classes avec un total de 9857 élèves. Certains cantons ou écoles ont refusé que leurs élèves participent à l'enquête et certains élèves n'ont pas souhaité répondre au questionnaire. Le taux de réponse dans les écoles participant à l'étude a été de 92 %. Au final, l'échantillon a permis d'obtenir des réponses exploitables de 6749 jeunes âgés de 15 à 17 ans dans 161 écoles. 48 % des élèves interrogés étaient des filles, 52 % des garçons.

L'enquête auprès des élèves – avantages et inconvénients

Comme toute étude scientifique, l'Étude Optimus présente elle aussi des avantages et des inconvénients. L'un des grands avantages de l'enquête auprès des élèves est qu'elle porte sur un échantillon important et représentatif sur

le plan national. En outre, le taux de participation est très élevé et des événements rares peuvent également être pris en compte. Les nombreuses questions couvrent de manière nuancée des expériences de victimisation sexuelle très diverses.

L'enquête présente toutefois certaines lacunes. D'une part, les victimisations sexuelles subies pendant l'enfance n'ont pas été traitées de manière satisfaisante. Elles ont dû être collectées à titre rétrospectif, ce qui comporte un risque de distorsion car les élèves interrogés peuvent ne pas se souvenir d'événements assez anciens. En outre, le fait que l'enquête soit réalisée dans le cadre de l'école peut conduire les élèves à se remémorer plutôt des victimisations subies dans ce contexte et à refouler celles qui se sont produites au sein de la famille. De plus, comme cette enquête est réalisée du point de vue des victimes, celles-ci ne peuvent donner que peu de renseignements sur les auteurs des faits.

Données clés de l'enquête auprès des institutions

Pour l'enquête auprès des institutions, 1267 organisations œuvrant dans tous les domaines de la protection de l'enfance en Suisse ont été invitées à compléter un questionnaire en ligne. Elles devaient y fournir des indications sur le nombre de cas de maltraitance envers des enfants, de négligences et d'abus sexuels qu'elles ont eu à traiter, sur les victimes, leur contexte familial et, si possible, sur les auteurs présumé(s) des faits. Les institutions ont en outre été interrogées sur les mesures d'intervention qu'elles ont mises en place. Parmi les organisations contactées, 324 ont répondu à l'enquête, ce qui correspond à un taux de réponse de 27 %. 47 % d'entre elles étaient des autorités tutélaires, 28 % relevaient de la protection bénévole de l'enfance et 25 % de la protection de l'enfance par le droit pénal.

sant la totalité des classes des écoles publiques et est représentatif de la jeunesse suisse à la fin de la scolarité obligatoire. L'enquête a été autorisée par les commissions d'éthique et les directions de l'instruction publique cantonales. Pour les élèves concernés, la participation à l'étude était facultative mais se déroulait néanmoins durant les horaires réguliers.

Sondage auprès des organisations

Parallèlement, les chercheurs ont mené une enquête auprès de 324 organisations et institutions œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance et de la jeunesse. Il s'agissait notamment des autorités pénales et de tutelle, des associations et fondations d'utilité publique et d'organisations spécialisées, telles que les services d'aide et de conseil aux victimes ou les groupes de protection de l'enfance dans les hôpitaux.

Une définition du point de vue de la victime

Mais qu'entend-on exactement par « abus sexuels » ? La plupart des juristes répondraient sans doute : un abus sexuel est ce qui est défini comme tel par le code pénal. En Suisse, et appliqué aux enfants et aux jeunes, il s'agirait de tous les actes d'ordre sexuel commis avec des

personnes de moins de 16 ans, sauf si celles-ci sont consentantes et que la différence d'âge entre les deux personnes impliquées ne dépasse pas trois ans (pour plus de détails sur la situation juridique en Suisse, voir l'encadré p. 21). Beaucoup de sociologues, en revanche, se référeraient plutôt à ce qui est considéré socialement comme un abus dans leur définition des abus sexuels. Ils aboutiraient ainsi à une définition plus large ou plus restreinte du terme. D'une façon ou d'une autre, les deux démarches livrent des définitions qui peuvent varier d'une société à l'autre et d'un pays à l'autre, ce qui, comme il a déjà été évoqué, rend les comparaisons difficiles.

C'est pourquoi dans le cadre de l'Étude Optimus, la définition retenue ne se réfère pas seulement à la loi et au climat social, mais aussi et surtout à l'expérience des victimes. La victimisation sexuelle comprend toutes les expériences à l'occasion desquelles un enfant ou un jeune doit subir ou vivre des actes d'ordre sexuel auxquels son stade de développement émotionnel ou cognitif ne lui permet pas de consentir librement. Là encore, il s'agit de nuancer : il y a une grande différence selon qu'une jeune fille est importunée en revenant de l'école par un

L'Étude Optimus ne se fonde non seulement sur la loi mais surtout aussi sur les expériences de la victime.

exhibitionniste inconnu ou qu'elle est violée à la maison pendant des années par son propre père. L'Étude Optimus tient également compte de ce point. L'étude établit tout d'abord une distinction générale entre les victimisations sexuelles avec ou sans contact physique. Parmi ces dernières, on peut citer l'exhibitionnisme, le voyeurisme, la confrontation à du matériel pornographique contre la volonté de la victime, le harcèlement verbal ou écrit ou la diffusion de photos légères de la victime via des médias électroniques. Dans le cas des expériences avec contact physique, l'Étude Optimus établit par ailleurs une distinction entre les agressions à l'occasion desquelles l'agresseur a pé-

Les abus sexuels sur des mineurs – la situation juridique en Suisse


D'un point de vue strictement juridique, en Suisse, les actes d'ordre sexuel sont toujours passibles de peine lorsqu'une des personnes impliquées n'a pas encore 16 ans. Que l'une des personnes ait été contrainte à accomplir ces actes d'ordre sexuel ou que les deux personnes aient agi de leur plein gré ne joue aucun rôle. Ce principe s'applique même si l'initiative venait à l'origine de la victime. Les relations sexuelles consenties entre adolescents font exception si la différence d'âge entre ces personnes n'excède pas trois ans. Les relations sexuelles entre jeunes ne sont donc pas automatiquement passibles de peine tant que ces jeunes ont à peu près le même âge.

Les actes d'ordre sexuel commis avec des personnes entre 16 et 18 ans sont illégaux lorsque la victime est dans un rapport de dépendance (rapport d'éducation, d'encadrement ou de travail) avec l'auteur des faits et que l'auteur des faits profite de cette dépendance pour se livrer à un acte d'ordre sexuel.

Dans ce cas, c'est l'aspect d'abus de pouvoir qui est déterminant.

La loi pénale considère comme des actes d'ordre sexuel commis avec des mineurs tous les actes qui, du point de vue d'un observateur indépendant, servent à accroître ou à satisfaire une envie sexuelle et comprennent le contact de zones érogènes. De même, toute personne qui montre à une personne mineure du matériel pornographique ou produit du matériel pornographique avec des mineurs, l'enregistre, en fait la publicité, le rend accessible, le montre ou le diffuse, commet un délit.

Indépendamment de l'âge des personnes impliquées, les actes d'ordre sexuel sont toujours illégaux lorsqu'un des partenaires impliqués exerce une pression physique ou psychique ou se sert de drogues ou d'autres substances pour éliminer toute résistance. De même, le viol, le trafic d'êtres humains, l'exhibitionnisme et le harcèlement sexuel sont punissables indépendamment de l'âge de la victime.



Des instruments de recherche combinés reflètent une image plus complète des victimisations dans le contexte des conditions de vie.

nétré la victime (y compris avec des objets) et celles où il n'y a pas eu pénétration (voir à ce propos l'encadré p. 23).

Formes de victimisation sexuelle

L'Étude Optimus recueille des informations sur différentes formes de victimisation sexuelle. Une distinction importante est faite entre les agressions sexuelles ayant abouti à un contact physique et celles pour lequel ce n'est pas le cas. En outre, la gradation suivante a été appliquée :

Victimisations sexuelles avec contact physique

> sans pénétration : baisers et caresses sur des parties intimes du corps par l'auteur des faits ou victime forcée à accomplir de tels actes sur l'auteur des faits

> avec pénétration : comprend l'introduction d'objets ou de parties du corps de l'auteur des faits dans le vagin, la bouche et/ou l'anus de la victime

Victimisations sexuelles sans contact physique

Comprend l'exhibitionnisme, le voyeurisme, la confrontation à du matériel pornographique, les allusions sexuelles ou le harcèlement verbal, les actes d'ordre sexuel via des médias électroniques (par ex. l'envoi de photos dénudées et de matériel pornographique, la drague verbale sur des espaces de chat, etc.)

Comment ces paramètres ont-ils été mesurés ?

Pour en savoir plus sur les victimisations et leurs manifestations, l'Étude Optimus s'est servie de deux instruments. D'une part, elle a utilisé le « Juvenile Victimization Questionnaire » (en abrégé : JVQ) élaboré par le spécialiste américain David Finkelhor et qui contient au total sept questions. D'autre part, le groupe de chercheurs de l'université de Zurich (Ulrich Schnyder, Meichun Mohler-Kuo, Markus Landolt, Thomas Maier) a mis au point une série de questions, le « Sexual Abuse and Victimization Questionnaire » (en abrégé : SAVQ), qui contient 15 questions supplémentaires. Vous trouverez des exemples de ces questions dans l'encadré de la p. 24. Les jeunes qui ont coché une ou plusieurs cases correspondant à des formes d'abus sexuels ont ensuite été interrogés sur les circonstances concrètes à travers d'autres questions, portant par exemple sur leur âge au moment des faits, leur mode de vie

(type de loisirs auxquels ils s'adonnent, style d'éducation des parents, profession des parents, etc.), l'âge de l'auteur des faits, leur relation avec cette personne et le lieu où se sont déroulés les faits. L'enquête auprès des élèves fournit ainsi un tableau nuancé de la diffusion des différentes formes d'abus sexuels, de leur forme et de leurs circonstances. Pour toutes les formes de victimisation sexuelle, les questions considéraient comme auteurs possibles des faits tant des adultes que des enfants ou des jeunes, alors que certaines questions de détail concernaient exclusivement les auteurs de groupes d'âge déterminés.



Abus ou victimisation : les termes employés

Des termes tel qu'abus sexuel, violence sexuelle ou exploitation sexuelle sont souvent utilisés de manière synonyme avec, en conséquence, un manque de clarté. C'est pourquoi l'équipe de recherche Optimus propose une définition plus différenciée et discerne entre abus sexuelle et victimisation sexuelle.

Les abus sexuels

Les abus sexuels peuvent être considérés comme une sous-catégorie de la maltraitance des enfants. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la maltraitance des enfants comme suit : « Toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité, dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir. » À cet égard, l'existence d'un rapport de pouvoir ou de dépendance entre la victime et l'auteur des faits ou le fait d'abuser d'une relation de confiance

joue un rôle décisif. En ce qui concerne les abus sexuels, l'OMS les définit comme suit : « On entend par violence sexuelle la participation d'un enfant à une activité sexuelle qui n'est pas pleinement en mesure de comprendre, à laquelle il ne peut consentir en connaissance de cause ou pour laquelle il n'est pas préparé du point de vue de son développement, ou encore qui viole les lois ou les tabous sociaux de la société. »

La victimisation sexuelle

Chez les jeunes notamment, on ne peut forcément partir du principe que toutes les victimisations sexuelles se produisent dans le cadre d'une relation d'autorité ou de dépendance. Ce n'est pas le cas par exemple dans le cadre du cyber-harcèlement entre jeunes du même âge, des délits sexuels dans le cadre d'une relation amoureuse ou du harcèlement sexuel dans la cour de récréation. C'est pourquoi les auteurs utilisent le terme de victimisation sexuelle comme terme générique désignant toutes les formes d'actes d'ordre sexuel à l'encontre d'un jeune ou d'un enfant qui menacent et blessent son intégrité personnelle et sexuelle.

Comment les abus sexuels ont-ils été mesurés ?

Pour mesurer l'étendue et les circonstances des victimisations sexuelles parmi les jeunes, deux instruments ont été utilisés: le « Juvenile Victimization Questionnaire » (JVQ) et le « Sexual Abuse and Victimization Questionnaire » (SAVQ), spécialement élaboré pour l'Étude Optimus. 22 questions au total ont été posées, par exemple :

Victimisation avec contact physique

- > Un adulte *que tu ne connaissais pas* a-t-il jamais touché tes parties intimes contre ta volonté, ou t'a-t-il forcé à toucher ses parties intimes ou à avoir des relations sexuelles ?
- > Maintenant, penses à des jeunes de ton âge, comme ceux qui fréquentent ton école, un petit ami, une petite amie ou même un frère ou une sœur. Est-ce qu'un enfant ou un jeune t'a jamais forcé à avoir des rapports sexuels ?
- > Est-ce que quelqu'un t'a jamais forcé ou t'a obligé de mettre son penis ou celui d'une autre personne dans ta bouche ?

Victimisation sans contact physique

- > As-tu jamais été poussé ou contraint à regarder les organes sexuels d'un adulte ou d'un autre jeune ?
- > As-tu jamais été harcelé par quelqu'un qui t'as dit des choses à contenu sexuel ou en te les écrivant (aussi par sms, mail ou portable) ?
- > As-tu jamais été poussé ou contraint à te déshabiller et à montrer tes organes sexuels à un adulte ou à un autre jeune ?
- > As-tu jamais été poussé ou contraint à regarder des photos pornographiques, des dessins, des films, des DVD ou des journaux (aussi sur le portable) ?
- > Quelqu'un a-t-il jamais, contre ta volonté, donné des photos ou des films de toi à d'autres personnes ou les a publiés sur Internet ?
- > As-tu jamais été harcelé sexuellement ou dérangé quand tu étais en train de chatter (MSN, etc...) ou pendant que tu communiquais d'une autre manière via Internet ?

Christoph Häfeli

est juriste, assistant social et spécialiste de la protection de l'enfance par le droit civil. Il a enseigné jusqu'en 2008 à la Haute école de Lucerne au sein du département Travail social, qu'il a dirigé de 1991 à 2003. Ch. Häfeli est l'auteur de différents ouvrages sur le bien-être de l'enfant et sur la protection de l'enfant par le code civil en Suisse et a travaillé pendant plus de dix ans comme assistant social dans le domaine de la protection de l'enfance et de la jeunesse. À l'heure actuelle, il travaille comme conseiller auprès des services sociaux et des autorités tutélaires et participe dans plusieurs cantons à la mise en application de la nouvelle loi de protection de l'enfant et de l'adulte qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

L'enquête auprès des organisations de protection de l'enfance visait surtout à renseigner sur le nombre de cas qu'elles traitent chaque année, sur la fréquence des différentes formes d'abus sexuels, sur les caractéristiques des victimes et – pour autant que ces informations soient disponibles – des auteurs présumés des faits, sur la relation existant entre les victimes et les auteurs des faits, et également à préciser s'il s'agissait de faits isolés ou répétés. Cette partie de l'Étude Optimus livre un tableau encore plus complet de la situation, car elle contient également des informations sur les cas de victimes plus jeunes.

Les principaux résultats de ces enquêtes sont présentés aux pages suivantes. Ceux-ci sont commentés par différents acteurs de la protection de l'enfance. On peut d'emblée dévoiler une chose : les résultats de l'Étude Optimus révèlent l'urgence du problème et mettent en évidence de nouvelles formes de violences sexuelles répandues en particulier parmi les jeunes.



Résultat 1



Combien de victimes ?

Résultat 1 > Les abus sexuels sur les enfants et les jeunes sont un sujet tabou. Il serait toutefois faux d'en conclure qu'il s'agit de cas isolés. L'Étude Optimus le démontre : en moyenne, dans chaque classe de dernière année en Suisse, deux ou trois jeunes ont déjà subi au moins une fois dans leur vie une agression sexuelle avec contact physique.

À quel point les victimisations sexuelles sont-elles fréquentes chez les jeunes et les enfants ? Bien que de nombreuses institutions s'occupent de la protection des mineurs contre les violences sexuelles et que diverses enquêtes aient été réalisées auprès des jeunes ces vingt dernières années, nous ne disposons pas de données actuelles sur la fréquence et les contextes de ce type d'agressions. Les stratégies de prévention et d'intervention existantes manquent donc d'une base solide. L'Étude Optimus vise à contribuer à combler cette lacune.

Abus avec contact physique : un jeune sur sept est concerné

Les élèves ont d'abord été questionnés sur les formes d'abus ou de harcèlement sexuels auxquelles ils ont déjà été confrontés dans leur vie. Résultat : près d'un jeune sur sept a déjà été forcé à avoir des relations sexuelles ou a subi contre sa volonté des attouchements sur des parties intimes de son corps. Ainsi, dans une classe suisse moyenne de 21 élèves, deux ou trois élèves ont déjà été victimes d'abus sexuels avec contact physique. L'étude montre également que les filles sont plus souvent touchées par ce phénomène que les garçons : près d'une fille sur quatre (217 sur 1000) a

indiqué avoir déjà vécu une telle expérience. En revanche, ce chiffre n'était que de 81 pour 1000 chez les garçons.

Il est particulièrement difficile pour les victimes de se remettre d'abus sexuels lorsqu'il y a eu pénétration. La pénétration inclut également l'introduction d'objets dans le corps ou les relations sexuelles orales. Là encore, les résultats de l'étude sont intrigants : près de 3 % des filles (26 sur 1000) ont déjà subi une agression sexuelle avec pénétration et 5 % ont été victimes d'une telle tentative. Les garçons sont là aussi moins souvent affectés : selon l'enquête, 0,5 % (5 sur 1000) ont été victimes d'une agression sexuelle avec pénétration, 0,7 % sans.

30 % ont subi un abus sans contact physique

Parmi les enfants et les jeunes, les victimisations sexuelles sans contact physique sont encore plus répandues. Il s'agit par exemple de cas d'exhibitionnisme, de harcèlement sexuel verbal et écrit, de confrontation à du matériel pornographique ou encore de déclarations et d'actes désobligeants via les médias électroniques. Au total, près de 30 % des élèves interrogés ont déjà vécu au moins une fois dans leur vie une

Un jeune sur sept a déjà été contraint à des rapports sexuels ou a été touché contre son gré dans ses parties intimes.

expérience de ce type. Une fois de plus, les filles sont plus souvent affectées que les garçons : près de 40 % d'entre elles, contre 20 % chez les garçons, ont déjà été victimes d'actes d'ordre sexuel sans contact physique.

Abus par le biais des médias électroniques

Dans cette catégorie d'abus, les expériences de victimisation via les médias électroniques sont les plus répandues. Près d'une fille sur trois a déjà été confrontée à des remarques désobligeantes, a reçu des photos ou des films pornographiques, a été invitée à pratiquer des actes sexuels devant une webcam, etc. Seul un garçon sur dix a vécu des expériences similaires. Le harcèlement sexuel verbal ou écrit en dehors du cadre d'Internet est également très fréquent : 21 % des filles et 8 % des garçons y ont déjà été confrontés.

Dans une question complémentaire, les élèves victimes d'abus sexuels ont été questionnés sur leur victimisation de l'année précédant l'enquête. Au cours des douze derniers mois, près de 10 % ont été victimes d'abus avec contact physique, 20 % ont été harcelés sexuellement sans qu'il y ait eu d'attouchements physiques.



L'essentiel en bref

- > Près de 15 % des élèves interrogés ont indiqué avoir déjà subi une agression sexuelle avec contact physique.
- > 3 % des filles et 0,5 % des garçons ont déjà subi une relation sexuelle forcée avec pénétration.
- > Près de 30 % des jeunes interrogés ont déjà subi une agression sexuelle sans contact physique.
- > La principale sous-catégorie pour les délits sexuels sans contact physique est la cybervictimisation.
- > Les filles sont beaucoup plus nombreuses que les jeunes hommes à indiquer avoir été victimes d'abus sexuels.
- > Près de deux tiers des jeunes qui ont déjà été victimes d'abus sexuels l'ont été plus d'une fois ; 32 % des garçons et 27 % des filles victimes ont indiqué avoir été harcelés ou abusés sexuellement sous une forme ou une autre cinq fois ou plus au cours de leur vie.



Bon nombre de jeunes ont été victimes d'abus sexuels de manière répétée. Près de deux tiers des jeunes victimes ont été victimisées de manière répétée. Plus de 32 % des garçons et 27 % des filles victimes ont indiqué avoir été victimes de harcèlement ou d'abus sexuels sous une forme ou une autre au moins cinq fois dans leur vie. □

Tableau 04 : **Prévalence de la victimisation sexuelle au cours de la vie**

Pour 1000 jeunes interrogés ...

Type de victimisation	Garçons	Filles	Total
Victimisation avec contact physique	81	217	146
Tentative de pénétration ou pénétration	11	65	37
Tentative de pénétration	7	46	25
Pénétration	5	26	15
Victimisation sans contact physique	199	397	294
Exhibitionnisme	45	89	66
Harcèlement sexuel verbal ou écrit	83	213	145
Confrontation forcée à des contenus sexuels	30	34	32
Photos / contenus intimes transmis à des tiers	18	44	30
Cybervictimisation sexuelle	95	277	182

Explications : Sur 1000 garçons interrogés, 81 ont indiqué avoir été victimes au moins une fois dans leur vie d'une agression sexuelle avec contact physique.

Source : Averdijk, M., K. Mueller-Johnson, M. Eisner (2012). Sexual Victimization of children and adolescents in Switzerland, tableau 3.1

« Personne ne peut plus dire que nous n'avons pas de problème »

Entretien d'expert 1 > Les chiffres sur la prévalence des délits sexuels à l'encontre des jeunes n'étonnent pas Myriam Caranzano, spécialiste de la protection de l'enfance, et Martin Boess, de la Prévention suisse de la criminalité. Ils démontrent toutefois qu'il y a un réel besoin d'agir.

Myriam Caranzano a derrière elle une longue journée avec de nombreux exposés scientifiques et entretiens avec des collègues. Pédiatre et directrice de la fondation tessinoise pour l'aide, le soutien et la protection de l'enfance ASPI, elle a participé à un colloque organisé par l'UBS Optimus Foundation sur le thème des abus sexuels envers les enfants à Zurich. La semaine précédente, l'ASPI avait elle-même organisé un congrès international sur le thème des violences envers les enfants à Lugano. Myriam Caranzano est assise dans la cafétéria du centre des congrès de Zurich mais ne laisse apparaître aucun signe de fatigue. Lorsqu'elle parle de son travail, elle est très concentrée, attentive et engagée. « Chaque enfant abusé sexuellement est une victime de trop », déclare-t-elle d'un ton déterminé au vu des données de l'Étude Optimus. Selon elle, les prévalences relevées sont élevées, mais cela ne la surprend pas pour autant. « Malheureusement », comme elle le précise. La fondation ASPI mène différents programmes de prévention pour les enfants, les parents et les enseignants dans le canton du Tessin. « Dans ce cadre, nous entendons très souvent parler de nouveaux cas. Les enfants nous font part d'abus sexuels, et, pendant ou après les

ateliers, les adultes nous racontent des incidents remontant à leur enfance. » Toutefois, aucune statistique n'est tenue à ce sujet. « Mais quand je vois le nombre de cas auxquels nous sommes confrontés dans notre travail, les chiffres de l'Étude Optimus ne m'étonnent pas », déclare Myriam Caranzano. D'autres études ont abouti à des chiffres analogues. Mais l'Étude Optimus reste importante : « C'est à ma connaissance la première étude représentative de l'ensemble de la Suisse. Maintenant, personne ne peut plus dire que nous n'avons pas de problème concernant les violences sur les enfants ».

« L'étude confirme les attentes »

C'est également l'avis de Martin Boess, directeur de la Prévention suisse de la criminalité à Berne. « Cette étude est très importante. Elle confirme ce à quoi l'on s'attendait, sans qu'on ait pu jusqu'alors réellement le démontrer. » Il met toutefois en garde contre toute dramatisation : « La prévalence élevée tient également à la définition assez large utilisée pour l'étude. Et n'oublions pas que si 15 % des jeunes sont concernés, cela signifie aussi que 85 % ne le sont pas », déclare-t-il. Il souligne également que tous les enfants et les jeunes ne sont pas menacés de la

« Trop peu de parents et de personnes en charge de l'éducation font l'éducation sexuelle de leurs enfants. »

Myriam Caranzano,
pédiatre

même manière. « Il s'agit d'un certain groupe d'enfants et de jeunes qui sont régulièrement concernés par ce problème au cours de leur vie dans les situations et contextes les plus divers. C'est ce que corrobore aussi le nombre très élevé de cas de victimisation répétées. » Il est important d'en tenir compte pour la prévention : « Il faut se concentrer sur ce groupe cible et sur les problèmes qui lui sont propres. »

Martin Boess est aussi un peu étonné que les prévalences relevées dans le cadre de l'Étude Optimus ne soient pas plus élevées, notamment pour les abus sexuels sans contact physique. « Je me serais plutôt attendu à un chiffre supérieur à 30 %, mais cela est peut-être lié au fait que dans le cadre de mon travail, je me suis beaucoup occupé du cyberharcèlement et des agressions sexuelles sur Internet et que j'y suis donc particulièrement sensibilisé », explique-t-il. Ces dernières années, la Prévention suisse de la criminalité a lancé différents programmes et campagnes sur le sujet et a également édité des mémentos pour les parents, les enseignants, les enfants et les jeunes sur l'utilisation des

nouveaux médias et de l'Internet. Pour Martin Boess, le problème de la cybervictimisation tient avant tout au manque de compétences médiatiques de part et d'autre, mais surtout du côté des parents. « Il y a un fossé générationnel entre des enfants qui grandissent avec les ordinateurs, les téléphones mobiles et Internet et des parents qui ne sont entrés en contact avec ces outils que plus tard dans leur vie et en savent souvent moins que leurs enfants à ce sujet. » Internet se caractérise également par son soi-disant anonymat. « On est assis tout seul, chez soi, devant son écran, personne ne remet directement votre identité en question. De nombreux jeunes croient que ce qu'ils écrivent et font reste privé et ne réalisent pas qu'Internet est un espace public. »

Besoin de rattrapage au niveau de l'éducation sexuelle

Il peut ainsi arriver que des enfants tombent tout à fait involontairement sur des images pornographiques. « Parfois, ce sont les jeunes eux-mêmes qui s'interrogent sur la sexualité, ce qui est normal à leur âge, et cherchent des réponses à leurs questions, réponses qu'ils n'obtiennent pas auprès de leurs parents », explique Myriam Caranzano. C'est en effet

Myriam Caranzano,
est pédiatre et dirige depuis 1997 la
Fondazione della Svizzera italiana per
l’Aiuto, il Sostegno e la Protezione dell’In-
fanzia (Fondation de la Suisse italienne pour
l’Aide, le soutien et la protection de l’enfance
ou ASPI) à Breganzona. Elle est en outre
membre du conseil de fondation de la Fonda-
tion suisse pour la protection de l’enfant et
de l’International Society for Prevention
of Child Abuse and Neglect (ISPCAN).

> www.aspi.ch



Martin Boess,
a étudié la gestion d'entre-
prise; il est manager en ressour-
ces humaines et, depuis 2005, directeur de
la Prévention suisse de la criminalité à
Berne. En collaboration avec les corps de po-
lice des cantons, il a mis en œuvre des cam-
pagnes de prévention sur des thèmes comme
les délits sexuels et la pédopornographie sur
Internet, la jeunesse et la violence et la
violence domestique.

> www.skppsc.ch



aux parents et aux éducateurs d'informer les enfants, mais ils sont trop peu nombreux à le faire. « Nous avons beaucoup de retard en matière d'éducation sexuelle », explique Myriam Caranzano. Les jeunes imitent souvent ce qu'ils voient sur Internet en pensant qu'il s'agit de la norme. « Les parents devraient veiller à ce que les connaissances de leurs enfants sur la sexualité ne reposent pas uniquement sur ce type de contenu. Nous devons mieux habiller les enfants. » Myriam Caranzano juge essentielle la transmission de valeurs et surtout de la notion de respect: « De nombreux adultes n'acceptent pas l'intégrité sexuelle des enfants. Comment les enfants peuvent-ils apprendre à respecter les autres s'ils ne sont pas eux-mêmes respectés? » Myriam Caranzano précise en outre que les jeunes et les enfants ne puisent pas uniquement leurs modèles dans les films pornographiques. « Regardez donc les clips de Britney Spears ou de Rihanna. »

Les filles sont davantage concernées

Pour ce qui est de la fréquence des victimisations sexuelles, l'Étude Optimus, comme d'autres études, révèle des disparités importantes entre les sexes: les filles sont beaucoup plus souvent vic-

times que les garçons. Les garçons et les jeunes hommes sont-ils effectivement moins souvent victimes de telles agressions ou en parlent-ils plus rarement? « On ne peut que spéculer sur cette question, mais je ne crois plus à de réelles différences », affirme Myriam Caranzano. Elle sait par expérience que les hommes ressentent souvent une grande honte. « Tout au long de ma carrière, beaucoup d'hommes m'ont dit qu'ils n'avaient encore jamais parlé à qui-conque de ce qu'ils avaient vécu enfants. C'est en quelque sorte incompatible avec leur statut d'hommes. » Pour Martin Boess, l'éducation des garçons les pousse plus souvent à endurer beaucoup de choses en silence. « Il y a aussi la thèse selon laquelle les garçons seraient moins sensibles à ces incidents et les qualifieraient moins facilement d'agression. Mais je pense quand même que les filles sont effectivement plus souvent touchées. Les jeunes hommes et les hommes sont fortement surreprésentés parmi les auteurs de délits sexuels et leurs victimes sont le plus souvent de sexe féminin. »

« C'est une question de respect »

De toute manière, les chiffres de l'Étude Optimus montrent que les abus sexuels envers des mineurs sont largement ré-

pandus en Suisse comme ailleurs. L'application des lois sur la protection des mineurs, dans le domaine de la pornographie par exemple, mais aussi la prévention doivent être améliorées, comme l'explique Martin Boess. « Il faut davantage d'éducation à la sexualité féminine et masculine, y compris dans les écoles, et non par l'enseignant, mais par des spécialistes qui viennent de l'extérieur. » Myriam Caranzano plaide elle aussi pour davantage d'efforts dans le domaine de la prévention, qui devrait être faire l'objet d'une approche globale: « La prévention ne devrait pas se limiter à la violence sexuelle mais aussi prendre en compte d'autres formes. » Selon elle, la prévention n'implique non seulement de prévenir de tels actes mais bien plus de prendre les enfants au sérieux et de les accepter comme des êtres autonomes. « Dans le fond, il s'agit toujours de la même chose: du respect. » ■

Résultat 2



Qui sont les victimes ?

Résultat 2 > L'Étude Optimus réfute l'idée reçue selon laquelle les jeunes de classes sociales défavorisées seraient plus touchés par les violences sexuelles. Cependant, l'environnement familial joue un rôle important : une manière de parler rude, la négligence et la maltraitance augmentent le risque pour les jeunes d'être victimes d'agressions sexuelles.

Nul n'est à l'abri des violences sexuelles. Il n'y a pas de victime type. Toutefois, des études précédentes ont montré que les expériences de victimisation sexuelle étaient liées à d'autres formes de violence et à certaines caractéristiques personnelles et sociales définies. L'Étude Optimus a souhaité examiner de plus près ces facteurs de risque et a donc questionné les élèves sur leur situation de vie concrète. Sur la base de leurs réponses, elle a cherché à établir quels facteurs étaient associés à la probabilité qu'un jeune ait été victime de violences sexuelles au cours de l'année précédente.

Le sexe et la situation au foyer parental influencent le risque

Les résultats corroborent les études antérieures et montrent que de manière générale les filles sont deux à trois fois plus menacées que les garçons. Pour les formes les plus graves de victimisation sexuelle accompagnées de contrainte physique, cette différence est même encore plus marquée : pour les agressions avec pénétration, le rapport est d'environ 1 à 6. De même,

comme dans d'autres études, on a constaté une forte corrélation avec le cadre familial : des parents qui s'adressent aux enfants sur un ton rude et agressif, la violence entre conjoints ainsi que la négligence et les maltraitances physiques non-sexuelles augmentent le risque pour l'enfant d'être victime d'abus sexuels. Cette corrélation peut signifier que l'un des parents commet lui-même des abus sexuels sur l'enfant. Mais il est également possible qu'un comportement négatif et agressif des parents cause, au fil des ans, des dommages psychiques, comme une estime de soi faible et instable, ce qui augmente à son tour le risque de victimisation de la part d'autres personnes.

L'Étude Optimus a cependant pu démentir quelques idées reçues. Ainsi, l'origine sociale de la famille n'a aucune influence sur le risque d'être victime : les jeunes de tous les milieux sociaux sont tous à peu près aussi concernés les uns que les autres. De même, les jeunes vivant dans une famille monoparentale ne sont pas plus fréquemment victimes d'agressions sexuelles. Ils sont toutefois exposés à un risque plus important d'être victimes d'agressions de la part d'un compagnon de leur mère ou de leur beau-père.



Le milieu social de la famille n'influence pas le risque de victimisation.

Des styles de vie à risque

En outre, l'Étude Optimus met en évidence les liens importants entre le style de vie des jeunes et le risque qu'ils ont d'être victimes d'agressions sexuelles. Les jeunes qui sortent beaucoup, qui fréquentent des milieux violents, consomment de l'alcool ou des drogues et surfent souvent sur Internet sont beaucoup plus souvent victimes de violences sexuelles. Cela vaut aussi bien pour les cas avec contact physique que pour ceux sans contact physique. Leur mode de vie quotidien influe sur la probabilité pour les jeunes de rencontrer des auteurs potentiels d'abus sexuels ou de se retrouver dans des situations où ils peuvent être abusés plus facilement.

Cette constatation de l'Étude Optimus rejoint largement les conclusions d'autres études. Cela ne veut pas dire que les victimes sont « coupables » de ce qui leur arrive. Toutefois, cela montre que les jeunes ayant un style de vie risqué s'exposent à davantage de risques d'être victimes d'agressions sexuelles. Dans une certaine mesure, on constate là aussi un lien avec la situation au domicile familial : lorsque les enfants sont négligés et maltraités à la maison, ils développent plus tôt des problèmes avec



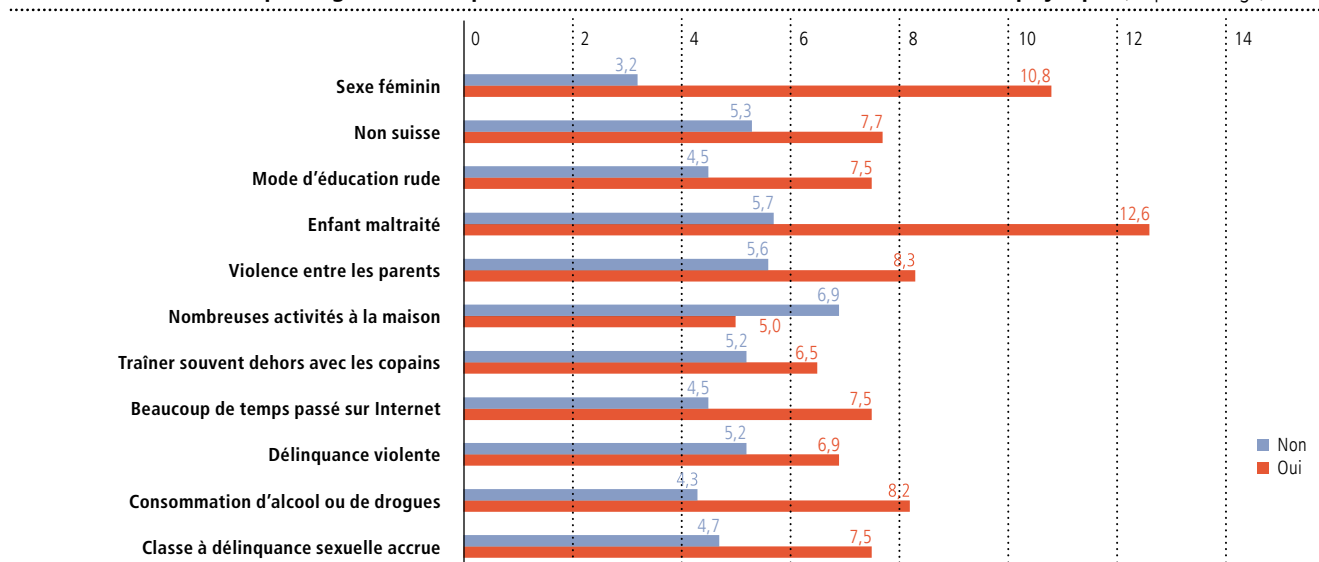
L'essentiel en bref

- > La probabilité d'être victime d'une agression sexuelle est deux à trois fois plus élevée pour les filles que pour les garçons.
- > Les jeunes qui ont déjà été victimes d'abus sexuels sont huit fois plus en danger de l'être à nouveau.
- > Les jeunes qui sortent souvent, consomment de l'alcool ou des drogues, surfent beaucoup sur Internet et fréquentent un milieu enclin à la violence courent davantage de risques d'être également victimes d'abus sexuels.
- > Être habitués à un ton rude à la maison accroît le risque pour les jeunes d'être victimes d'agressions sexuelles.
- > Les cas de victimisation sexuelle sont souvent liés à d'autres formes de violence : menaces physiques et verbales, lésions corporelles et négligences vont de pair.

l'alcool et les drogues, ou passent plus de temps sur Internet, ce qui s'accompagne d'un risque accru de victimisation.

La combinaison des différents facteurs de risque étudiés peut entraîner des disparités importantes entre différents groupes de personnes manifestant des caractéristiques similaires. Par exemple, le risque de victimisation avec contact physique n'est que de 2 % pour un gar-

Tableau 05: Facteurs de risque augmentant la probabilité de victimisation sexuelle avec contact physique (en pourcentage)



Remarque : Le graphique représente les résultats d'une régression logistique multivariée de 11 facteurs de risque sur la victimisation avec contact physique. Tous les effets représentés sont significatifs sur le plan statistique.

Explications : Pour une fille, le risque de victimisation avec contact physique est de 10,8 %. Celui-ci est de 3,2 % pour un garçon. Cette différence est constatée une fois tous les autres facteurs de risque contrôlés statistiquement.

Source : Averdijk, M., K. Mueller-Johnson, M. Eisner (2012), tableau 5.2

çon ni maltraité physiquement ni éduqué de manière rude et qui ne consomme ni alcool ni drogues. En revanche, pour une fille maltraitée ou rudement éduquée et qui consomme de l'alcool ou des drogues, ce risque passe à 35 %.

victimes de harcèlement physique ou verbal ou de lésions corporelles de la part d'autres jeunes de leur âge. De même, les données recueillies montrent que la violence sexuelle au sein de la famille est étroitement liée à la négligence

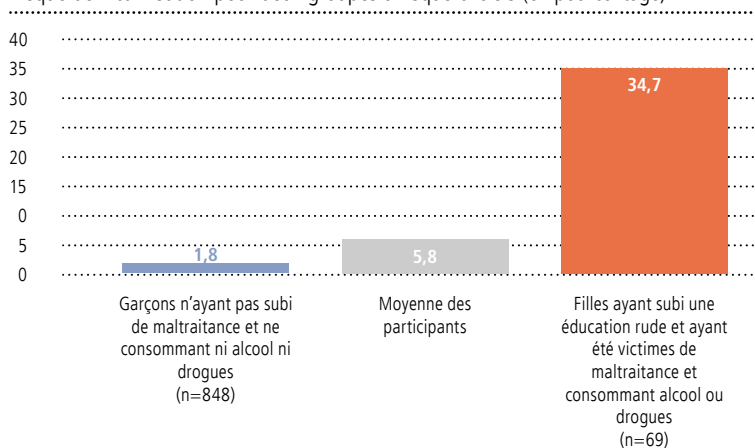
Prudence dans l'attribution des causes

De manière générale, il convient néanmoins de rester prudent lorsque l'on interprète ces résultats : les données de l'enquête ne permettent pas de dire avec certitude si le comportement à risque existait déjà avant que la personne soit victime pour la première fois d'un abus sexuel ou s'il en est la conséquence. On ne peut donc pas en déduire de relations claires de cause à effet. En revanche, ce que l'enquête auprès des élèves confirme bien, c'est que les cas de victimisation sexuelle ne doivent pas être considérés isolément. En effet, les victimes de violences sexuelles sont souvent également victimes d'autres formes de violence. La comparaison entre les jeunes qui ont déjà été victimes d'abus sexuels et ceux qui ne l'ont jamais été a fait apparaître des différences nettes concernant les autres formes de violence. Les victimes d'abus sexuels ont deux fois plus de chances d'avoir été au moins une fois

Tableau 06 :

Victimisation avec contact physique

Risque de victimisation pour deux groupes à risque choisis (en pourcentage)



Remarque : Probabilité, selon la régression logistique adaptée, d'être victime pour la combinaison de critères donnée. Tous les critères non pris en compte sont fixés à leur valeur moyenne.

Explications : Pour un garçon ni non maltraité ni éduqué avec rudesse et qui ne consomme ni alcool ni drogues, le risque de victimisation est de 2 %. En revanche, pour une fille victime de maltraitance et éduquée de manière rude et qui consomme de l'alcool ou des drogues, le risque de victimisation avec contact physique est de 35 %.

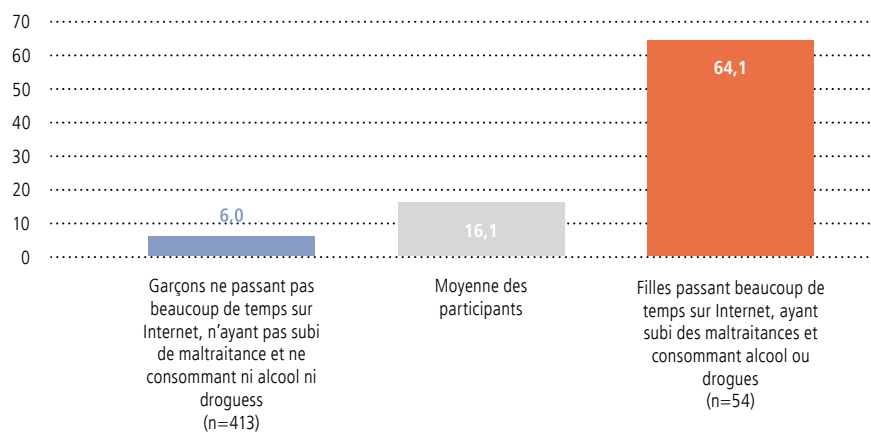
et à la violence physique et verbale de la part des personnes détenant l'autorité parentale. Les jeunes abusés sexuellement au sein de leur famille sont également cinq fois plus souvent victimes de négligence. Il en va de même des jeunes subissant de la violence sexuelle dans le

cadre d'une relation de couple: leur partenaire leur fait aussi subir des violences non sexuelles. Les auteurs d'agressions sexuelles exercent donc souvent diverses formes de violence. □

Tableau 07:

Victimisation sans contact physique

Risque de victimisation pour deux groupes à risque choisis (en pourcentage)



Remarque: Probabilité, selon la régression logistique adaptée, d'être victime pour la combinaison de critères donnée. Tous les critères non pris en compte sont fixés à leur valeur moyenne.

Explications: Pour un garçon qui passe peu de temps sur Internet, n'a pas subi de mauvais traitements dans l'enfance et ne consomme ni alcool ni drogues, le risque de victimisation est de 6 %. Pour une fille qui passe beaucoup de temps sur Internet, a subi de mauvais traitements dans l'enfance et consomme de l'alcool ou des drogues, le risque de victimisation est de 64,1 %.

Source: Averdijk, Mueller-Johnson, Eisner (2012)

Les victimes de violences sexuelles sont souvent également victimes d'autres formes de violence.

« Les limites entre auteurs et victimes s'estompent »


Entretien d'expert 2 > Lors d'agressions sexuelles entre jeunes, l'alcool est souvent en cause. C'est ce que confirme l'expérience de Michele Salvatore et de Waltraud Waibel, tous deux assistants sociaux pour la jeunesse à Bâle. Cependant, selon eux, beaucoup de jeunes ne sont pas conscients de ce que déclenche leur comportement. Il n'est pas toujours facile de démêler qui est le coupable et qui est la victime.

Le café Riibistro bouillonne: il est midi et les six jeunes qui remplissent les assiettes de curry de légumes et de riz dans la cuisine, prennent les commandes au bar et encaissent sont débordés. Ils participent à un programme d'emploi temporaire proposé au centre de loisirs «Dreirosen» par le centre d'animation pour la jeunesse BFA (Basler Freizeitaktion). Le centre, situé à l'extrémité du pont Dreirosen dans le quartier multiculturel du Petit-Bâle, se compose d'une salle avec différents dispositifs de jeux et d'escalade pour tous les groupes d'âges, d'un bistrot et d'un lieu de rencontre pour les jeunes. Les jeunes semblent apprécier leur travail derrière le comptoir: même s'ils ne maîtrisent pas encore totalement tous les tâches, ils restent souriants et de bonne humeur et sont d'un abord très sympathique.

« La violence sexuelle a augmenté »

Rien ne montre que l'on assiste parfois dans ce cadre à des scènes rares mais tout de même régulières que chacun préférerait oublier au plus vite. Les agressions sexuelles entre jeunes sont bien une réalité. « Il y a peu, une jeune fille est venue me trouver et m'a dit qu'un garçon l'avait poussée dans un coin, serrée de près et s'était livré à des attouchements », raconte Waltraud Waibel.

L'assistante sociale, que tous appellent affectueusement « Waldi », fait presque partie des meubles. Depuis près de 25 ans, elle met tout son cœur et toute son énergie au service de « ses » jeunes à Bâle, où elle dirige depuis 24 ans la maison pour jeunes Dreirosen. La violence sexuelle a nettement augmenté ces dernières années parmi les jeunes, affirme-t-elle. « Cela se traduit aussi par exemple par un langage sexualisé. Vous n'imaginez pas ce que j'entends ici tous les jours, des mots que je n'emploierais pour ma part jamais et que les jeunes utilisent tout naturellement. » Son collègue Michele Salvatore, du travail social de rue auprès des jeunes de Bâle / Riehen, confirme d'un hochement de tête. Lui-même et son équipe ne gèrent pas de maisons d'accueil traditionnelles pour les jeunes mais vont trouver les jeunes là où ils sont: sur les squares, dans les différents quartiers ou partout ailleurs dans l'espace public. « Le 'sexting' est un phénomène relativement nouveau. Les jeunes s'envoient mutuellement des photos dénudées d'eux-mêmes. » Beaucoup ne sont pas conscients des conséquences que cela peut avoir. « Quand certaines photos se retrouvent ensuite sur des sites Internet et qu'il n'est plus possible de les supprimer, ils prennent peur », explique

A photograph of two people, a woman and a man, standing in what appears to be a youth center or community room. The woman, Waltraud Waibel, is on the left, wearing a white top and a dark jacket. The man, Michele Salvatore, is on the right, wearing a dark jacket and jeans. The background shows a room with a pool table, a disco ball, and various decorations.

Waltraud Waibel,
est enseignante diplômée du
degré primaire et secondaire en
Allemagne et dirige depuis 24 ans la
Maison des jeunes du Centre d'animation
pour la jeunesse (BFA) sur différents sites à
Bâle; elle dirige depuis 2006 le Centre pour
la jeunesse « Dreirosen », ouvert à tous les
jeunes de 12 à 20 ans. L'équipe d'assistants
sociaux pour jeunes organise en outre ré-
gulièrement divers ateliers, projets et
manifestations.

> www.bfa-dreirosen.ch

Michele Salvatore,
est animateur socioculturel
diplômé et est à la tête de
l'équipe du travail social de rue au-
près des jeunes de Bâle depuis huit ans.
Celle-ci pratique un travail de rue auprès
de la jeunesse à Bâle et Riehen, propose
en outre différentes offres
de conseil pour les jeunes et réalise
avec eux divers projets
et évènements.

> www.mjabasel.ch

Michele Salvatore. De nombreux jeunes communiquent très librement des informations intimes sans être conscients des conséquences possibles. Cela se répercute également sur leur comportement à proprement parler. « Souvent, en cas d'agression sexuelle, on ne sait plus clairement qui en est l'auteur et qui en est la victime. Les frontières s'estompent de plus en plus », affirme Michele Salvatore.

L'alcool est le problème

Les deux assistants sociaux ne sont pas surpris d'entendre que les jeunes qui sortent beaucoup et consomment des drogues ou de l'alcool sont également plus souvent victimes de délits sexuels. « Les occasions sont plus nombreuses, tout simplement. Une jeune fille qui est venue me trouver récemment m'a dit qu'elle avait consommé de l'alcool et que c'est pourquoi elle ne voulait pas aller voir la police. Elle avait le sentiment d'être elle-même un peu coupable », raconte Waltraud Waibel. Michele Salvatore le confirme : « C'est justement pour perdre leurs inhibitions qu'ils boivent de l'alcool. Et c'est effectivement ce qui se passe : les garçons se permettent tout, les filles acceptent beaucoup de choses. » De nombreuses situations dérapent à partir d'une plai-

santerie : « Ils se chamaillent un peu et font des allusions verbales et, soudain, l'un d'eux va trop loin. »

L'alcool n'est pas le seul fautif. Le sexe est un sujet omniprésent chez les jeunes, la pornographie est en accès libre et beaucoup d'idées inexactes circulent. Beaucoup de jeunes sont influencés par des représentations qui n'ont pas grand-chose à voir avec la réalité. « Les filles se rendent compte qu'elles ont plus de succès quand elles sont plus relax », observe Michele Salvatore. Les filles qui manquent de confiance en elles, en particulier, courent le risque de ne pas savoir dire non quand il le faut. « Je constate aussi que les jeunes sont moins en danger lorsqu'ils ne passent pas leur temps libre à traîner dehors mais ont au contraire d'autres centres d'intérêt, font partie d'une association ou ont un hobby », ajoute Waltraud Waibel.

Tous deux confirment que le style d'éducation des parents joue un rôle important. Waltraud Waibel et Michele Salvatore distinguent deux modèles types chez les filles en danger : alors que certaines d'entre elles ont des parents qui s'occupent peu de leurs enfants et les laissent plus ou moins faire ce qu'ils veulent, d'autres en

revanche ont des parents très stricts qui leur interdisent tout. « Beaucoup de ces jeunes filles vivent dans deux mondes : à la maison, elles sont les gentilles filles qui suivent toutes les règles, mais lorsqu'elles sortent, elles se glissent dans le rôle de la 'sexy party girl' », explique Michele Salvatore. « Cela saute aux yeux : il suffit de les voir quand elles reviennent de l'école ou de leur travail et ensuite quand elles sortent. C'est comme si c'était une autre personne. »

Manque de communication au foyer parental

Que les parents soient trop stricts ou laxistes, dans les deux cas, ce qui manque avant tout à la maison, c'est une véritable communication et un réel intérêt pour l'enfant. « Le fait que l'on aborde ces sujets, que l'on en discute ou, au contraire, qu'il s'agisse d'un sujet tabou dont les parents ne veulent pas parler joue un rôle crucial », explique Waltraud Waibel. Salvatore Michele acquiesce : « Le meilleur cadre pour apprendre à gérer sa sexualité reste la famille. Jusqu'à un certain âge, c'est avant tout de la responsabilité des parents. »

Cela ne veut toutefois pas dire que les assistants sociaux pour les jeunes ne doivent pas intervenir. Lorsqu'ils entendent parler d'incidents, ils essaient toujours d'annon-

cer clairement leur position : les agressions sont un 'no go', même si l'alcool est impliqué et que les limites entre la victime et l'auteur ne sont pas parfaitement claires. Les deux assistants sociaux n'entament de démarches judiciaires que lorsque la victime y est disposée. « Nous avons des obligations envers les jeunes, nous sommes des personnes de confiance à leurs yeux. Ceux qui viennent nous trouver doivent pouvoir être sûrs que nous ne répéterons pas ce qu'ils nous ont dit », souligne Waltraud Waibel. Ils ne poussent personne à porter plainte ou à engager des mesures quelconques contre l'auteur des faits. L'idée doit venir de la victime elle-même. « Le travail auprès de la jeunesse est un travail relationnel. L'objectif est d'abord d'amener les jeunes à nous parler de ces incidents. Et c'est seulement possible si l'on parvient à établir une relation de confiance », explique Michele Salvatore. Lorsque les assistants sociaux prennent connaissance d'un incident, ils essaient de faire réfléchir la victime pour qu'elle décide de son propre chef d'engager des poursuites contre l'auteur des faits. « Cela peut prendre un certain temps et cela peut être difficile à supporter pour nous, mais nous n'obligeons personne à aller voir la police », dit Waltraud Waibel.

Favoriser la prévention

Les assistants sociaux sont également actifs dans le domaine de la prévention. Ainsi, Michele Salvatore et son équipe ont récemment réalisé le projet « Sex we can » avec l'Aide contre le SIDA de Bâle, où des jeunes ont été invités à discuter librement de sexualité avec des spécialistes. « Il s'agissait avant tout de transmettre des connaissances. Les jeunes croient tout savoir sur le sexe, mais ne propagent souvent que des absurdités et des semi-vérités », explique M. Salvatore, « nous voulons les aider à y voir plus clair. » Dans le cadre du projet, des « blackboxes » ont été mises en place dans les bibliothèques. Les jeunes pouvaient y déposer anonymement leurs questions sur la sexualité et compléter un questionnaire sur la pornographie.

Pour Waltraud Waibel, en visant à établir des relations, le travail auprès de la jeunesse est déjà préventif en lui-même. Les ateliers concrets organisés sur des thèmes très variés poursuivent tous le même objectif : « Nous voulons que les jeunes aient davantage confiance en eux-mêmes et activer en eux des ressources centrales. Même si le thème d'un atelier n'a a priori rien à voir avec cette question, cela les protège, en fin de compte, également contre les abus sexuels. » ■

Résultat 3



Qui sont les auteurs des actes ?

Résultat 3 > Les enfants victimes d'abus sexuels le sont souvent dans leur entourage familial proche – le responsable peut être leur frère, leur père, leur mère, leur oncle ou un ami proche de la famille. Chez les jeunes, les choses sont différentes. Selon l'Étude Optimus, la violence sexuelle est, dans leur cas, beaucoup plus souvent exercée par un partenaire amoureux ou un flirt environ du même âge. Les auteurs des faits fréquentent le même établissement scolaire ou la même boîte de nuit.

Il y a abus et abus. Les jeunes enfants, les élèves du niveau primaire ou les jeunes au début de leur maturation sexuelle sont vulnérables chacun à leur manière. On peut donc en déduire qu'en fonction de l'âge des victimes, les auteurs des faits présentent des caractéristiques différentes. L'Étude Optimus a donc voulu en savoir plus sur la relation entre les auteurs des faits et les victimes. L'enquête auprès des élèves et celle auprès des organisations de protection de l'enfance ont abouti au même résultat surprenant : dans le cas d'agressions sexuelles sur des jeunes, les auteurs des faits sont le plus souvent non pas des adultes de la famille, comme on le pense souvent, mais d'autres jeunes du même âge, généralement des partenaires amoureux ou des flirts. Concrètement, sur 1000 jeunes filles questionnées, 86 ont affirmé que dans au moins une expérience de victimisation avec contact physique qu'elles ont subie, une personne de plus de 18 ans était impliquée. Cela représente 34 % de l'ensemble des victimes féminines. Sur 1000 garçons, 15 ont déclaré avoir été victimes au moins une fois d'une agression par une personne adulte, ce qui représente 14 % des victimes masculines. Sur l'ensemble des jeunes des deux sexes, 49 jeunes sur 1000 ont déclaré avoir eu une

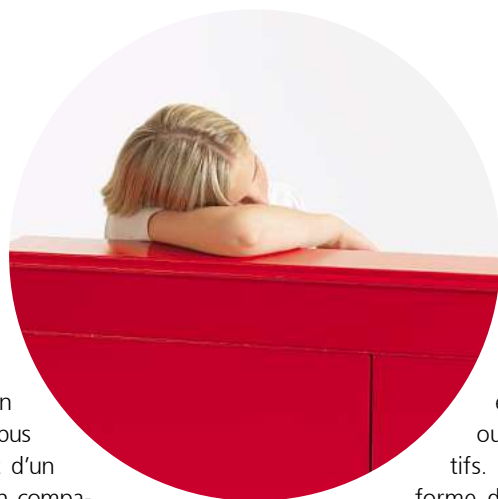
telle expérience. Cependant, dans la majorité des cas, les auteurs des faits étaient âgés de 14 à 18 ans. 152 jeunes sur 1000 ont déclaré avoir été victimes au moins une fois d'une agression sexuelle avec contact physique de la part d'un autre jeune de moins de 18 ans.

Abus dans des relations amoureuses

Selon les victimes, près de la moitié de ces actes avec contact physique (42 %) ont été commis par des partenaires ou ex-partenaires amoureux ou par des flirts ; dans 39 % des cas, les auteurs des faits étaient des connaissances assez proches et dans 21 % des cas des inconnus.

Les abus sexuels sur mineurs commis par des membres de la famille constituent une forme particulièrement grave de violence sexuelle. Sur l'ensemble des jeunes questionnés, un nombre relativement faible (13 sur 1000) indique avoir été victime de tels abus. Cela représente 9 % des victimes d'agressions avec contact physique. À cet égard, les filles sont cinq fois plus concernées que les garçons. Contrairement à ce que l'on pense souvent, ce n'est pas le père biologique qui est le plus souvent en cause. Le plus souvent, les filles ont cité des membres de la famille de sexe masculin, par exemple un

Dans le cas de victimes adolescentes, les agresseurs ne sont pas comme on le croit souvent des membres adultes de la famille mais des connaissances du même âge.



cousin, un oncle ou un frère. Il existe également un risque accru d'abus sexuels de la part d'un beau-père ou d'un compagnon de la mère.

Il convient d'être prudent lorsqu'on veut interpréter la proportion relativement faible de cas de victimisation dans le cadre familial : pour des raisons de méthodologie, il est possible que la part de membres de la famille parmi les agresseurs soit sous-estimée (voir aussi l'encadré page 49). Toutefois, l'enquête réalisée auprès des institutions a livré des résultats concordants, ce qui semble corroborer la plausibilité des données. Lorsque les victimes sont des jeunes, les auteurs des faits sont dans 39 % des cas des personnes du même âge, dans 19 % des cas des inconnus et dans 22 % des cas des membres de la famille.

Agresseurs masculins et féminins

Les jeunes ont également été interrogés sur le sexe des agresseurs. Dans la plupart des cas, ce sont des hommes, mais il peut aussi s'agir de femmes. Ainsi, les victimes de sexe masculin ont majoritairement été agressées par des femmes.

Dans ces cas, il peut s'agir par exemple d'e-mails ou de SMS suggestifs. C'est pour cette forme d'abus sexuels que la part de femmes parmi les auteurs des actes est la plus élevée. Il peut aussi s'agir d'abus physiques dans le cadre d'une relation amoureuse. Les filles sont souvent plus en avance que les garçons du même âge pour ce qui est de leur développement sexuel. Toutefois, la part d'agresseurs de sexe masculin reste relativement élevée dans le cas de victimes masculines : 22 % pour les cas avec contact physique et 36 % pour les cas sans contact physique. Les filles, en revanche, sont presque exclusivement victimes d'agresseurs masculins. En outre, il convient de tenir compte du fait que les filles sont beaucoup plus souvent victimes de tels actes.

La plupart des agressions sexuelles se déroulent au domicile de la victime ou chez une autre personne. Cela n'a rien d'étonnant si l'on considère que les agresseurs sont le plus souvent des partenaires amoureux et des connaissances. De nombreux jeunes ont également dit avoir été harcelés à l'école, dans la rue,



L'essentiel en bref

- > Les abus sexuels dont sont victimes les jeunes sont souvent le fait d'autres jeunes de leur âge qu'ils connaissent. La majorité des jeunes victimes a indiqué que leur agresseur avait entre 14 et 18 ans.
- > 42 % des jeunes victimes ont déclaré que l'auteur des faits était leur petit ami de l'époque ou un flirt. Seuls 9 % des jeunes ont désigné comme auteur des faits un membre de leur famille.
- > Les agresseurs sont majoritairement de sexe masculin. Les victimes de sexe masculin ont cependant plus souvent indiqué avoir été agressées par une personne de sexe féminin.
- > La violence sexuelle s'inscrit dans un contexte général de violence et de négligence. Les jeunes délinquants sexuels exercent souvent d'autres formes de violence et sont eux aussi victimes de violences à la maison.

dans un parc ou dans des établissements tels que des restaurants, des pubs ou des boîtes de nuit.

Les élèves ayant déjà été victimes d'abus sexuels devaient également indiquer la nationalité de leur agresseur. Près de la

moitié des victimes (47 %) ont dit avoir été agressées par un(e) Suisse. Toutefois, 39 % des victimes d'agressions sans contact physique n'ont pas pu donner de précisions sur la nationalité de l'auteur des faits. C'est sans doute surtout le cas pour le harcèlement sur Internet.

Tableau 08: Relation agresseur-victime pour les victimisations avec contact physique, prévalence au cours de la vie

Au moins une expérience de victimisation de la part des groupes de personnes suivants	Sur 1000 filles ...	Sur 1000 garçons ...
Personne inconnue	44,1	18,4
(Ex-)partenaire amoureux	84,4	40,5
Une personne bien connue	88,8	28,2
Une vague connaissance	44,9	10,6
Un membre de la famille	22,4	4,3
Dont ...		
Père biologique	3,7	0,3
Mère biologique	0,9	0,3
Beau-père etc.	2,8	0
Belle-mère etc.	0	0,6
Frère biologique	6,5	1,5
Quasi-frère etc.	0,9	0
Quasi-sœur etc.	0,2	0,3
Autres parents de sexe masculin	9,3	0,9
Autres parents de sexe féminin	0,2	0,6
Autre personne	25,4	9,8

Source : Averdijk, M., K. Mueller-Johnson, M. Eisner (2012). Sexual Victimization of children and adolescents in Switzerland, tableau 4.4

Tableau 09: Relation agresseur-victime pour les victimisations sans contact physique, prévalence au cours de la vie

Au moins une expérience de victimisation de la part des groupes de personnes suivants	Sur 1000 filles ...	Sur 1000 garçons ...
Personne inconnue	272,7	75,6
(Ex-)partenaire amoureux	75,0	67,1
Une personne bien connue	113,1	81,0
Une vague connaissance	79,0	28,3
Un membre de la famille	22,2	6,0
Dont ...		
Père biologique	5,6	1,4
Mère biologique	4,4	1,2
Beau-père etc.	0,8	0
Belle-mère etc.	0	0,2
Frère biologique	9,5	2,4
Quasi-frère etc.	0,4	0,6
Quasi-sœur etc.	0	0,2
Autres parents de sexe masculin	2,8	1,2
Autres parents de sexe féminin	0	0,8
Autre personne	7,9	3,4

Source : Averdijk, M., K. Mueller-Johnson, M. Eisner (2012). Sexual Victimization of children and adolescents in Switzerland, tableau 4.4

L'agresseur est souvent aussi une victime

Dans le cadre de l'enquête dans les écoles, trois questions visaient à établir si les jeunes participants avaient eux-mêmes déjà commis des abus sexuels. Comme les questions ne concernent qu'un type limité d'agressions, on ne peut les comparer avec les prévalences des expériences de victimisation. Les analyses montrent que les jeunes de sexe masculin exercent à peu près six fois plus souvent des violences sexuelles que les filles. Près de 7 % des garçons et 1 % des filles ont dit avoir déjà forcé quelqu'un à pratiquer des actes d'ordre sexuel. Le sexe n'est toutefois pas le seul facteur décisif. Les jeunes exerçant des violences sexuelles actives sont impliqués plus souvent que la moyenne dans d'autres formes de violence et ont une plus forte tendance à consommer des drogues illégales et à passer beaucoup de temps sur Internet. Cela signifie que les actes des jeunes délinquants sexuels s'inscrivent souvent dans le cadre d'une propension plus général à la délinquance et à l'agressivité. Il apparaît en outre que ces agresseurs ont eux-mêmes été davantage victimes de maltraitance que la moyenne dans leur enfance, sont confrontés à un mode d'éducation rude

et ont peu d'amis, c'est-à-dire qu'ils sont socialement isolés. Cela signifie qu'avoir été soi-même victime de violence et d'exclusion et les expériences négatives que cela comporte augmentent le risque de commettre ensuite des agressions. La violence sexuelle ne surgit pas du néant: elle se développe dans un contexte généralement marqué par la violence et la négligence.

Pour ce qui est du milieu social dont sont issus les jeunes auteurs d'agressions sexuelles, l'étude a montré des résultats nuancés. Contrairement à l'idée répandue, un niveau social modeste des parents ou le fait d'avoir grandi dans une famille monoparentale n'entraînent pas un risque accru de commettre des agressions sexuelles. □

Tableau 10: **Victimisation sexuelle en fonction de l'âge présumé de l'auteur des faits**

Sur 1000 jeunes questionnés...

Âge de l'agresseur	Total	Garçons	Filles
Victimisation avec contact physique	146	81	217
Moins de 18 ans	105	63	152
18 ans et plus	49	15	86
Entre 18 et 25 ans	30	9	53
Über 25	23	7	40
Victimisation sans contact physique	294	199	397
Unter 18	203	157	254
Über 18	102	37	172
18 bis 25	81	24	143
Plus de 25 ans	35	1.6	56

Explications: Sur 1000 jeunes filles questionnées, 152 ont indiqué avoir été victimes d'une agression sexuelle avec contact physique commise par une personne de moins de 18 ans. Sur 1000 jeunes filles questionnées, 40 ont été victimes d'une agression sexuelle avec contact physique commise par une personne de plus de 25 ans.

« Les bonnes thérapies ont aussi un effet préventif »


Entretien d'expert 3 > Les jeunes délinquants sexuels ont un point commun : ils ont un lourd passé et sont conscients qu'ils agissent mal, mais continuent quand même. Pourquoi ? C'est ce qu'explique Monika Egli-Alge, psychologue légale et psychothérapeute, qui propose des thérapies pour jeunes délinquants sexuels à Frauenfeld.

Qu'est-ce qui conduit un jeune homme à forcer son amie, dont il est pourtant épris, à avoir des relations sexuelles, ou à lui faire subir contre son gré des attouchements ? Pourquoi n'arrête-t-il pas lorsqu'elle lui fait comprendre qu'elle n'est pas encore prête ? Les jeunes délinquants sexuels n'ont-ils pas conscience de commettre un acte illicite ? Sont-ils, d'une manière ou d'une autre, eux-mêmes victimes des circonstances, de leurs propres pulsions et du cadre social dans lequel ils grandissent ? Ont-ils des antécédents familiaux, y existe-t-il un profil type du délinquant sexuel ? Monika Egli-Alge, elle, a une réponse à ces questions. Cette psychothérapeute et psychologue légale est directrice de l'Institut forensique de Suisse orientale à Frauenfeld, où elle propose notamment avec son équipe des thérapies pour jeunes délinquants sexuels. Chaque semaine, 16 à 20 jeunes condamnés pour des agressions sexuelles se rendent dans la vieille demeure située sur les rives de la Thur. Cette thérapie constitue la peine à laquelle ils ont été condamnés. Pour rejoindre les salles à l'étage, ils montent l'escalier qui grince. Il y a beaucoup de bois, des sièges et des canapés confortables et même une cheminée, ce qui ne veut pas dire pour autant que l'ambiance

y est décontractée. Les jeunes délinquants sexuels doivent se rendre ici chaque semaine pendant dix-huit mois à deux ans afin de discuter pendant 90 minutes, en groupes de quatre ou cinq, du délit qu'ils ont commis et de leur perception de cet acte.

« Il n'y existe pas de profil type de l'agresseur »

Pour qu'ils n'oublient jamais pourquoi ils sont ici, les psychologues qui dirigent l'entretien, toujours en binôme, les accueillent chaque fois de la même manière : « Bienvenue à tous à notre séance de thérapie pour délinquants sexuels. » Il est essentiel d'être clair, explique Monika Egli-Alge. Pas question d'esquiver le débat, de bavarder dans le vide ou de se lamenter. L'objectif de la thérapie est que les jeunes prennent pleinement conscience de la gravité de leurs actes, qu'ils ont tendance à justifier et à minimiser au début. « Lorsqu'ils arrivent ici, ils ne sont pas tout d'abord des victimes, même si certains d'entre eux sont traumatisés, mais des coupables. C'est quelque chose qu'ils doivent comprendre et s'avouer à eux-mêmes. Au cours de la thérapie, nous essayons de leur montrer leurs stratégies de justification », explique Monika Egli-Alge.



Monika Egli-Alge,
est psychothérapeute et
psychologue légale. Elle diri-
ge l'Institut forensique de Su-
isse orientale, qui s'est
spécialisé dans les thérapies
destinées aux jeunes
délinquants sexuels.

> www.forio.ch

« Parmi les agresseurs toutes les classes sociales, tous les niveaux intellectuels et toutes les nationalités sont représentés. Il n'y existe pas de profil type de l'agresseur. »

Monika Egli-Alge,
psychothérapeute
et psychologue légale

Cela fait maintenant plus de 16 ans qu'elle s'occupe de jeunes auteurs d'agressions sexuelles, surtout des garçons. D'après elle, ces jeunes n'ont pas de points communs : « Nous voyons des jeunes de toutes les classes sociales, de toutes les nationalités, de tous les niveaux d'intelligence. » Les délinquants vivent dans des familles monoparentales, des familles classiques, des familles recomposées. Bref : « Il n'y a pas de profil type du délinquant ni de schéma préétabli. » Cependant, tous ces jeunes délinquants présentent des facteurs perturbants. Ainsi, beaucoup d'entre eux souffrent de TDAH (trouble du déficit de l'attention/hyperactivité), ce qui peut également avoir pour effet un contrôle insuffisant des pulsions dans le domaine sexuel. Les jeunes ayant commis des agressions sexuelles sur des enfants plus jeunes sont souvent très solitaires et introvertis. La violence domestique représente également un facteur de risque et l'inceste entre frères et sœurs se produit souvent dans des familles où les limites sont estompées, où les rôles ne sont pas clairement délimités entre parents et enfants. « Mais on ne peut bien sûr pas en conclure que tous ceux qui présentent ces facteurs perturbants deviendront automatiquement des délinquants sexuels. Et ces facteurs ne peuvent en aucun cas justifier de tels actes », souligne M. Egli-Alge.

« L'incertitude entrave la délimitation »

Le résultat de l'Étude Optimus, selon laquelle les agressions sont le plus souvent commises par d'autres jeunes et notamment dans le cadre d'une relation amoureuse ou d'un flirt, ne la surprend qu'en partie. « Si l'on se réfère aux statistiques existantes sur les victimes, c'est un résultat nouveau et tout à fait étonnant. Mais si j'examine le contexte concret, cela ne me surprend pas vraiment », déclare-t-elle. Les jeunes en sont à leurs premières expériences sexuelles et manquent d'assurance. « Il y a donc un risque important qu'on ne leur indique pas les limites à ne pas dépasser et que par conséquent ils ne les voient pas et les franchissent », explique la spécialiste.

« Développement des délits en parallèle avec le développement technique »

Les premières expériences sexuelles ont-elles toujours été marquées par la transgression de certaines limites ou s'agit-il d'un problème croissant ? « Je ne pense pas que la manière dont les jeunes font leurs premières expériences sexuelles ait fondamentalement changé. Il y a sûrement toujours eu des agressions ». En revanche, l'environnement social dans lequel les jeunes découvrent leur sexualité a beaucoup changé. « Autrefois, la play-

mate des magazines représentait souvent le maximum de ce que les jeunes pouvaient voir en matière de nudité et de suggestivité. Aujourd'hui, les jeunes ont librement accès à la pornographie la plus dure, on entend constamment parler de sexe, de nombreuses idées inexacts circulent et les jeunes sont également soumis à une certaine pression de la part de leurs congénères», explique M. Egli-Alge. En outre, les occasions de franchir les limites sont plus nombreuses. Ces dernières années, de nombreux délits nouveaux ont été définis, notamment dans le domaine des médias électroniques. Il y a quinze ans, par exemple, il n'y avait pas de téléphones mobiles avec lesquels on pouvait prendre des photos ou faire des films pour ensuite les télécharger sur Internet. « L'évolution dans le domaine des délits va de pair avec l'évolution technologique. Dans ces circonstances, beaucoup de jeunes ne savent pas toujours très bien quand ils franchissent la ligne rouge. » Lorsqu'ils arrivent ici, certains sont traumatisés par leur acte. « La police vient les arrêter à la sortie de l'école ou chez eux ; c'est un choc pour eux et ils sont effrayés. »

Il ne s'agit pas là d'excuses, mais d'explications, souligne Monika Egli-Alge. La plupart des jeunes savaient ou ont senti, au moment où ils ont commis leur acte, qu'ils faisaient quelque chose de mal.

« Mais pour une raison ou une autre, ils n'ont pas été capables de s'arrêter », dit-elle. À partir d'un certain point, ils ne peuvent plus résister à leurs pulsions ; certains développent également une sorte de comportement addictif : « Pour vivre ces sensations fortes, ils acceptent plus ou moins consciemment les possibles conséquences de leurs actes. » D'autres n'ont pas seulement ignoré les signaux de leur victime, mais aussi les leurs : « Une petite voix au fond d'eux leur dit que ce qu'ils font n'est pas bien. Mais ils ne l'écoutent pas. » Selon la spécialiste, la plupart d'entre eux sont rapidement contents de suivre la thérapie. « Ils apprécient l'atmosphère, les conversations franches en groupe mais aussi les confrontations respectueuses », explique la thérapeute.

« Trop de monde ferme les yeux »

Ce qui étonne toujours Monika Egli-Alge après toutes ces années, c'est de voir le nombre de personnes qui se voilent la face et croient dur comme fer que les délits sexuels entre enfants et jeunes n'existent pas. « Or on sait, par exemple grâce aux enquêtes réalisées auprès de délinquants sexuels adultes, que ceux-ci ont souvent commis leurs premiers délits sexuels pendant leur jeunesse ». Inversement, de nombreux jeunes qu'elle traite lui ont dit qu'ils auraient continué s'ils ne

s'étaient pas fait prendre. « Malheureusement, de nombreux parents et enseignants ferment toujours les yeux. C'est une bonne chose que l'Étude Optimus vienne documenter scientifiquement l'ampleur du phénomène des agressions sexuelles entre jeunes. » En effet, lorsqu'il s'agit de jeunes, il y a plus de chances de modifier les comportements.

Monika Egli-Alge plaide donc pour un développement et une extension de l'offre thérapeutique. En effet, les jeunes délinquants sexuels sont tous différents : « Avec des handicapés mentaux ou de très jeunes délinquants, la thérapie ne peut pas être la même qu'avec des jeunes aux capacités mentales normales », explique-t-elle. À Frauenfeld, chacun de ces trois groupes bénéficie d'une offre spécifique. « Mais nous sommes à ma connaissance la seule institution à procéder ainsi en Suisse. » Du reste, les offres destinées aux jeunes délinquants sexuels sont rares. En d'autres termes, « ceux qui n'habitent pas dans le bon canton n'auront peut-être pas la chance de pouvoir modifier leur comportement pour repartir sur de meilleures bases. Et ce serait là aussi un travail de prévention. » ■

Résultat 4



Expériences de victimisation au cours de la vie

Résultat 4 > Selon l'enquête réalisée dans les écoles, les jeunes victimes sont le plus souvent harcelées sexuellement par des amis ou des connaissances de leur âge. L'enquête auprès des institutions de protection de l'enfance révèle quant à elle que les types d'expérience de victimisation varient au cours de la vie. Le plus souvent, les jeunes enfants sont abusés dans leur environnement familial. Du fait de la dépendance souvent forte envers leur agresseur, ils sont particulièrement vulnérables.

L'enquête auprès des élèves fournit un bon aperçu des expériences de victimisation des jeunes à la fin de la scolarité obligatoire. Mais en raison du questionnaire rétrospectif, elle n'est que partiellement fiable quant à d'éventuels abus remontant à l'enfance. Le fait que l'enquête est réalisée à l'école et les limites de la mémoire peuvent entraîner des distorsions (voir l'encadré en page 19). L'enquête auprès des différentes organisations de protection de l'enfance apporte un éclairage supplémentaire sur les expériences de victimisation des enfants et des jeunes en Suisse et montre notamment que celles-ci se modifient au cours de la vie.

Parmi les filles, le groupe d'âge le plus concerné sont les 12 à 17 ans, alors que parmi les garçons, ce sont les 6 à 11 ans.

Enquête auprès des organisations de protection de l'enfance

Si l'on extrapole les résultats de cette enquête, près de 4000 cas d'abus seraient signalés chaque année aux services officiels d'accueil, de conseil et d'intervention dans le domaine de la protection de l'enfance. Compte tenu de la faible participation à l'enquête,

ce chiffre approximatif doit toutefois être considéré avec la plus grande prudence. 27 % des cas effectivement signalés aux institutions ayant participé à l'enquête concernent des abus sexuels avec pénétration, 43 % concernent des agressions avec contact physique mais sans pénétration. La plupart des cas signalés, soit près de 70 %, le sont directement auprès d'organisations bénévoles de protection de l'enfance. Les autorités tutélaires traitent environ 4 % des cas et 24 % des cas sont signalés aux institutions pénales, c'est-à-dire à la police, au ministère public des mineurs, aux tribunaux ou au ministère public.

L'analyse de l'enquête auprès des organisations de protection de l'enfance fait apparaître une différence d'âge chez les victimes selon leur sexe : chez les filles, la plupart des cas concernent le groupe d'âge de 12 à 17 ans, tandis que la majorité des garçons sont plus jeunes, soit entre 6 et 11 ans. On ne peut dire avec certitude s'il existe une réelle différence en fonction du sexe – par exemple parce que les garçons, en grandissant, deviennent plus forts et peuvent mieux se défendre contre les agressions – ou si, de



manière générale, les garçons en âge d'adolescence ont moins tendance à se tourner vers une institution.

Le caractère des victimisations change au cours de la vie

D'autre part, l'enquête auprès des organisations révèle également que le type de victimisation varie en fonction de l'âge : parmi les cas qui leurs sont signalés, les enfants d'âge préscolaire sont le plus souvent abusés par leur propre père (45 %), leur mère (3 %), une personne de référence proche (5 %) ou un autre adulte (26 %). À partir du moment où ils sont scolarisés, les frères et sœurs (15 %), les enfants du même âge (20 %) et les personnes étrangères (8 %) jouent un rôle croissant comme agresseurs. Chez les adolescents, les jeunes du même âge constituent le groupe d'agresseurs le plus important (39 %). Les diagrammes ci-contre illustrent de manière impressionnante l'augmentation au fil des ans de la part des agressions par des jeunes du même âge. L'évolution du rayon d'action



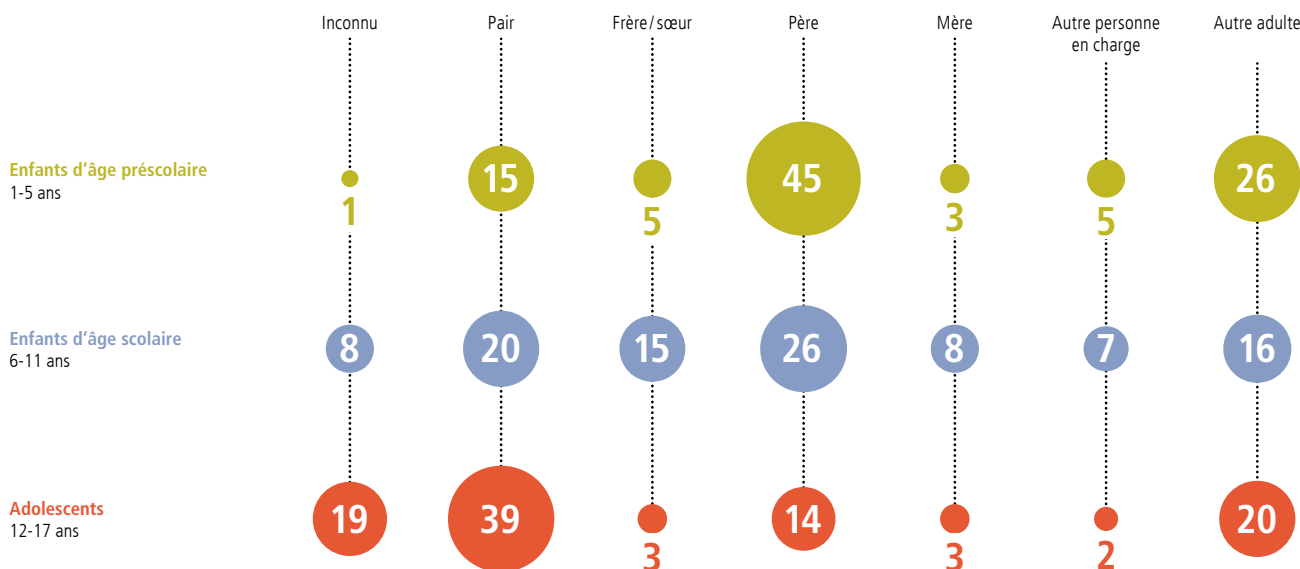
L'essentiel en bref

- > Les services officiels d'accueil, de conseil et d'intervention dans le domaine de la protection de l'enfance reçoivent, selon nos extrapolations, près de 4000 signalements d'abus sexuels par an.
- > Les types de victimisation varient avec l'âge : parmi les cas signalés, les enfants d'âge préscolaire sont surtout victimes d'abus de la part de leur entourage familial, tandis que les agressions dont sont victimes les adolescents sont le plus souvent le fait de jeunes de leur âge.
- > Si l'on se réfère aux cas signalés, les filles sont victimes d'agressions sexuelles majoritairement entre 12 et 17 ans, les garçons en moyenne entre 6 et 11 ans.

avec l'âge fait que les caractéristiques des victimisations se transforment également. Il faut donc que soient définies des stratégies d'intervention et de prévention adaptées aux différents types d'abus dont sont victimes les enfants et les adolescents : pour les enfants d'âge préscolaire, il convient de se concentrer davan-

tage sur la famille, dès que l'enfant est scolarisé, l'entourage élargi prend plus d'importance et, à l'adolescence, la prévention et l'intervention doivent se focaliser avant tout là où les jeunes passent l'essentiel de leur temps, c'est-à-dire en général en dehors de leur famille. □

Tableau 11: **Graphiques de la distribution des agresseurs selon l'âge de la victime**
(en pourcentage)



« Les enfants qui connaissent leurs droits sont mieux protégés »

Entretien d'expert 4 > Selon Joseph Aerschmann, directeur adjoint du service de la jeunesse du canton de Fribourg, les abus au sein de la famille ont des répercussions particulièrement négatives sur les enfants. Celui-ci considère qu'il y a surtout besoin d'agir dans le domaine de la prévention et plaide pour une information plus précoce et plus complète des enfants sur leurs droits et souhaite voir accorder plus d'importance à la parole des enfants.


« Service de l'enfance et de la jeunesse » peut-on lire en grandes lettres sur la façade. L'appellation semble plus pertinente que son équivalent allemand, « Jugendamt », comme on appelle cette institution en allemand dans le canton bilingue de Fribourg. Ici, il ne s'agit pas d'administrer la jeunesse, comme le suggère la dénomination allemande : on veut défendre, promouvoir et protéger les droits des enfants et des jeunes. Il s'agit de services, pas de procédures administratives, bien que celles-ci soient parfois nécessaires, notamment en cas d'abus sexuels. « Il est de notre devoir d'intervenir et de transmettre immédiatement un avis de détresse à l'autorité tutélaire. Celle-ci est habilitée à porter plainte et à ordonner des mesures de protection de l'enfant. La direction du Service de l'enfance et de la jeunesse peut elle-même porter plainte lorsque nous prenons connaissance d'un tel cas, même si la victime ne le souhaite pas », explique Joseph Aerschmann. On comprend à sa voix qu'il considère cela juste.

Assurer la protection de l'enfance

Joseph Aerschmann est directeur adjoint du Service de l'enfance et de la jeunesse et responsable du département de la protection des enfants et des jeunes :

« La protection de l'enfant doit être assurée. Nous ne pouvons et ne devons pas être de simples spectateurs », souligne-t-il. Les personnes décidant d'un placement, le plus souvent des assistants sociaux, des psychologues ou pédagogues thérapeutes, sont logiquement qualifiées de « spécialistes de la protection de l'enfance ». Il arrive toutefois que l'on fasse exception à cette règle de plainte systématique. « Lorsque des jeunes victimes refusent énergiquement de porter plainte, il arrive parfois que nous attendions un peu jusqu'à ce qu'elles soient prêtes à affronter un procès et aient la force de maintenir leurs accusations », explique-t-il.

L'équipe chargée de la protection des enfants et des jeunes à Fribourg assure une permanence et, dans des cas particulièrement urgents, intervient immédiatement et peut demander aux autorités compétentes de mettre en place des mesures pour protéger les enfants ou adolescents concernés. En outre, lorsque des cas sont signalés par l'autorité tutélaire, l'équipe procède à des clarifications et propose des mesures destinées à protéger l'enfant en question. Toutefois, seule l'autorité tutélaire locale est en principe habilitée à ordonner des mesures



Joseph Aerschmann,
est assistant social, thérapeute
familial et médiateur. Il travaille de-
puis près de 40 ans au Service de
l'enfance et de la jeunesse du canton de Fri-
bourg, dont il est le directeur adjoint. Il est re-
sponsable du département de la protection des
enfants et des jeunes, qui procède à des clarifi-
cations à l'intention de l'autorité tutélaire lo-
cale lorsque des cas de mise en danger sont
signalés et exécute les mesures de pro-
tection ordonnées par l'autorité
tutélaire.

> www.fr.ch/sej

« Nous sommes
aujourd'hui plus sou-
vent confrontés à des cas
d'abus sexuels que par le
passé. »

Joseph Aerschmann,
directeur adjoint du Service de l'enfance
et de la jeunesse de Fribourg

concrètes. « Le Service de l'enfance et de la jeunesse n'est pas une autorité judiciaire », souligne Joseph Aerschmann.

Activités à plusieurs niveaux

En plus de la permanence normale, le Service de l'enfance et de la jeunesse assure une garde 24 h sur 24. « On peut nous joindre par l'intermédiaire de la police et nous intervenons lorsque des enfants ou des jeunes sont en danger et qu'un placement immédiat est nécessaire », explique Joseph Aerschmann. Par ailleurs, trois équipes régionales sont chargées d'exécuter les nombreuses mesures de protection des enfants ordonnées. Le service de protection des enfants et des jeunes est en outre chargé de l'accompagnement et du suivi de jeunes délinquants. En matière de violences sexuelles, Joseph Aerschmann et ses collègues sont donc confrontés à toutes les formes d'agressions sexuelles possibles : en ce qui concerne les mesures de protection, ce sont plutôt les jeunes enfants qui sont concernés. Dans le domaine du suivi des délinquants, il s'agit souvent de jeunes qui ont agressé d'autres jeunes.

« Les agresseurs de jeunes victimes sont plus souvent issus du milieu familial »

Comme le confirment les résultats de l'Étude Optimus, Joseph Aerschmann constate dans son travail quotidien que, dans le cas des très jeunes victimes, l'agresseur vient plutôt de l'entourage familial. « Il s'agit alors souvent d'agressions répétées sur une longue période. L'agresseur établit une relation très proche avec sa victime, sa victime est dépendante de lui, et les très jeunes enfants, souvent, ne savent pas que ce qu'on leur fait est mal. Pour le développement de l'enfant, un tel abus de confiance est beaucoup plus tragique qu'une agression isolée par le premier partenaire amoureux à l'adolescence. » Dans la plupart des cas, l'agresseur est un homme. Joseph Aerschmann s'étonne toujours que les mères ne s'aperçoivent pas de ces situations qui durent parfois des années, voire qu'elles ferment consciemment les yeux. « Malheureusement, il arrive parfois même que la mère prenne la défense de l'agresseur et laisse tomber l'enfant », dit-il.

Ce qui est presque pire qu'un cas d'abus avéré est lorsqu'on a seulement des soupçons qu'on ne peut corroborer par

des preuves. « Quand on a des soupçons mais qu'on ne peut rien faire pour protéger l'enfant, cela nous remue vraiment les tripes », déclare-t-il. Il se rappelle un cas vieux de plus de 20 ans, un père qui a longtemps réussi à bernier les spécialistes et était même parvenu à détenir seul l'autorité parentale, bien que Joseph Aerschmann le soupçonnait d'abuser de sa fille. « On me disait que je me faisais des idées. » Ce n'est que des années plus tard, lorsque la jeune fille a trouvé la force de parler, que son agresseur a pu être condamné. « C'est sûrement l'un des cas les plus difficiles auxquels j'aie été confronté en 40 ans de service », déclare Joseph Aerschmann.

« Le nombre de cas signalés est en augmentation »

Ce qu'il a également constaté au fil des ans, c'est que le nombre de cas d'abus sexuels signalés est en augmentation : « Nous ne tenons pas de statistiques, mais j'ai le sentiment que nous sommes beaucoup plus souvent confrontés à de tels cas qu'il y a encore dix ou vingt ans ». Reste à savoir si les enfants sont effectivement plus souvent victimes d'abus sexuels qu'autrefois ou si, tout simplement, c'est parce que l'on hésite moins à aborder ce sujet. « Il est certain que le

sujet est plus souvent abordé aujourd'hui et que les enfants savent mieux ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. En outre, on considère aujourd'hui comme des cas d'abus des incidents que l'on aurait peut-être jugés différemment autrefois. » Joseph Aerschmann pense toutefois que les jeunes sont beaucoup plus confrontés à la sexualité et donc aussi aux violences sexuelles qu'autrefois. « L'âge des enfants et des jeunes qui commettent eux-mêmes de tels délits a baissé. Les enfants d'aujourd'hui sont mûrs sexuellement plus tôt et grandissent dans un monde sexualisé. » Le fait qu'ils soient plus souvent confrontés à des agressions sexuelles provient déjà des évolutions technologiques, qui ont permis l'émergence de nombreuses nouvelles formes de dépassement des limites sur le plan sexuel. « Les téléphones mobiles, Internet avec la pornographie en libre accès, les chats, tout cela n'existait pas il y a quelques années. » Il arrive également de plus en plus que des parents ou des tiers appellent le Service de l'enfance et de la jeunesse pour demander conseil. « Un jour, j'ai eu au bout du fil une mère dont la fille recevait des SMS anonymes et qui me demandait ce qu'elle pouvait faire. Nous l'avons envoyée à la police. » D'une manière géné-

rale, il y a un fort besoin de formation quant à l'utilisation des nouveaux médias, surtout chez les adultes. « Nous avons déjà dû dire à des parents qu'ils devraient surveiller ce que font leurs enfants sur Internet. »

Besoin d'information au niveau des parents et des enfants

Les enfants et les jeunes devraient eux aussi être mieux informés sur leurs droits. « On pourrait en faire encore beaucoup en matière de prévention. Mais pour cela, il faut des moyens et une volonté. » Joseph Aerschmann plaide notamment pour que les enfants et les jeunes aient un droit de participation plus étendu, y compris en politique. « Si les enfants et les jeunes connaissent leurs droits, s'ils peuvent faire entendre leur voix et voient que l'on tient compte sérieusement de leurs intérêts spécifiques, je suis convaincu que cela les protégera aussi des abus et des violences sexuels. » ■

Résultat 5



Abus sexuels dans le cadre de relations amoureuses

Résultat 5 > Pour les jeunes, les premières relations amoureuses et expériences sexuelles sont des étapes importantes et souvent enrichissantes dans leur passage de l'enfance à l'âge adulte. Mais ce passage s'accompagne également de dangers, comme le montre l'Étude Optimus.

L'enquête auprès des écoliers a démontré qu'au cours de l'adolescence se produisent beaucoup d'agressions sexuelles par des pairs, souvent aussi dans des relations de couple.

L'adolescence est marquée par l'éveil de la sexualité. Avant d'entrer dans l'âge adulte, les teenagers recueillent leurs premières expériences dans ce domaine et ce de manière très active. Selon l'étude suisse Health Behavior of School-Aged Children (HBSC) réalisée en 2006³, 21 % des jeunes de 15 ans en Suisse ont déjà eu des relations sexuelles. En 1994, ils n'étaient encore que 10 %. La découverte de sa sexualité est souvent une expérience aussi difficile que belle pour les jeunes. Cette phase est également marquée par des incertitudes. Et parfois, il peut y avoir dans ce contexte des actes d'agression. L'enquête Optimus menée auprès des élèves a révélé qu'à l'adolescence, les agressions sexuelles par des jeunes du même âge jouent un rôle important (voir aussi le résultat 4). Les élèves interrogés devaient notamment renseigner sur leur relation avec leur agresseur. Leurs réponses montrent qu'une partie importante des agressions sexuelles se déroulent entre des jeunes qui se connaissent par l'école ou par leurs loisirs. Un nombre relativement important

de ces agressions est commis par un partenaire ou un ancien partenaire amoureux. Comme les agressions sexuelles dans le cadre de relations amoureuses entre jeunes sont visiblement assez fréquentes, l'Étude Optimus s'est intéressée tout spécialement aux facteurs de risque dans ce domaine. Les victimes de ces agressions présentent-elles des caractéristiques communes? Sont-elles différentes des victimes agressées par une autre personne que leur partenaire?

Facteurs de risque

Pour répondre à ces questions, les facteurs de risque ont été analysés spécifiquement pour les jeunes ayant déjà été agressés sexuellement par un partenaire ou un flirt. Ces analyses ont pris en compte les agressions avec et sans contact physique. Comme c'est le cas de manière générale, les filles courent environ trois fois et demie plus de risques que les garçons d'être agressées par un partenaire ou un flirt. Le comportement pendant les loisirs influe également sur le risque encouru: comme les jeunes ont souvent des relations amoureuses avec des jeunes appartenant à un cercle d'amis

³ Kuntsche, S., Windlin, B. (2009). *Enquête HBSC 2006 – La sexualité chez les jeunes [Feuille-info]*. Lausanne: Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA).

au style de vie semblable au leur, les activités risquées, comme le fait de sortir souvent, d'être soi-même violent ou de consommer de l'alcool ou des drogues, augmentent le risque d'être victime d'une agression de la part de son partenaire. Le risque est particulièrement élevé pour les personnes fréquentant de manière générale un environnement enclin aux violences sexuelles. Cette information a été mesurée en déterminant le niveau de violence dans les classes: il a été demandé à tous les élèves d'une même classe s'ils avaient eux-mêmes déjà exercé des violences sexuelles. Plus le nombre d'élèves ayant répondu oui est important, plus le niveau de violence latente de la classe est élevé. Le risque d'être agressé par son propre partenaire est beaucoup plus important dans une telle classe que dans un environnement moins violent. D'une certaine manière, ce résultat est évident puisque les jeunes ont souvent des relations amoureuses avec des camarades de classe. Cependant il suggère aussi que les expériences sexuelles négatives dans le cadre d'une relation amoureuse sont plus fréquentes dans les classes ou les écoles où le harcèlement sexuel est plus répandu, par exemple dans la cour de récréation.

Handicaps physiques et environnements familiaux difficiles comme facteurs de risque

Près de 5 % des jeunes interrogés ont indiqué avoir un handicap physique. Étonnamment, cela augmente fortement le risque d'être agressé par le partenaire amoureux. Si l'on considère le risque d'être victime d'abus sexuels indépendamment de la relation agresseur-victime, la constitution physique de la victime ne joue aucun rôle. Mais lorsqu'il s'agit de violences sexuelles avec contact physique dans le cadre de relations amoureuses intimes, la situation est tout autre: les jeunes atteints d'un handicap physique sont deux fois plus souvent abusés sexuellement par leur partenaire que les jeunes sans handicap. L'étude ne peut pas expliquer en quoi cela entraîne un risque accru. Il est cependant possible que les jeunes présentant une particularité physique soient plus exposés au risque d'être ridiculisés ou humiliés sexuellement.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête montrent que dans le cas d'abus sexuels par un partenaire ou un flirt, le ton employé au domicile familial joue également un rôle important. Un mode d'éducation rude signifie potentiellement que

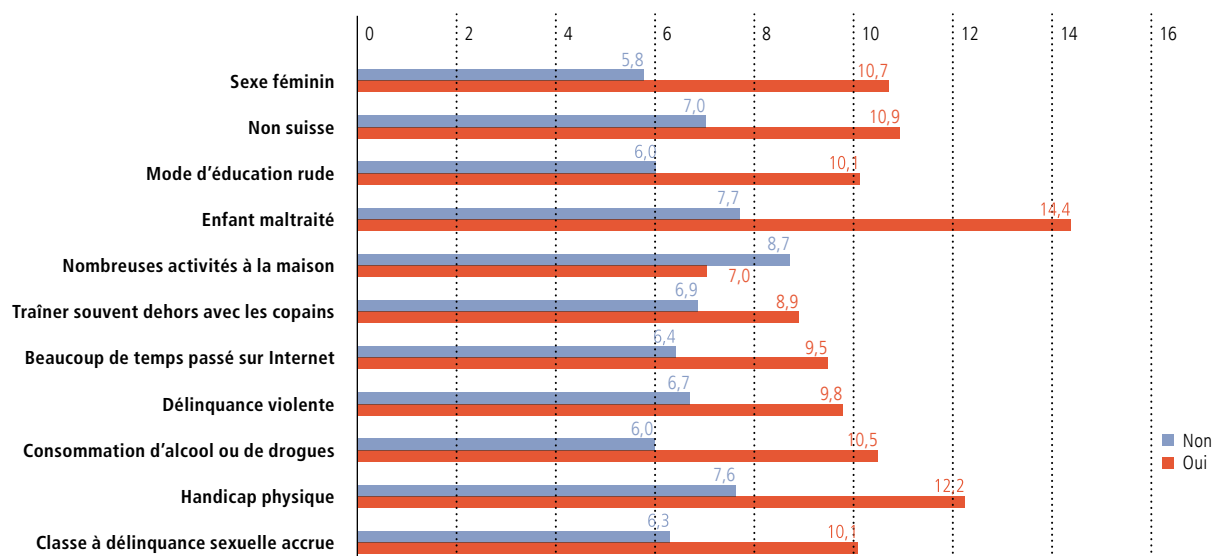


L'essentiel en bref

- > Les jeunes sont souvent victimes de violences sexuelles dans le cadre de leurs premières relations amoureuses avec des jeunes du même âge.
- > Les jeunes qui vivent dans un environnement violent, sortent souvent et consomment de l'alcool ou des drogues sont plus souvent victimes d'abus sexuels de la part d'un partenaire ou d'un flirt.
- > Les filles sont victimes d'agressions sexuelles de la part de leur partenaire trois fois plus souvent que les garçons.
- > Les jeunes atteints d'un handicap physique risquent tout particulièrement d'être abusés par un partenaire ou un flirt.
- > Les jeunes dont les parents ont un mode d'éducation rude tombent plus souvent sur des partenaires amoureux violents.

l'on reçoit de manière générale peu de soutien de la part de ses parents. Cela peut rendre les jeunes plus susceptibles d'être avec des partenaires violents : selon les données de l'enquête auprès des élèves, le risque d'être abusé sexuellement par son partenaire amoureux est presque deux fois plus élevé chez les jeunes vivant dans un environnement familial difficile que chez les autres. □

Tableau 12: **Facteurs de risque de victimisation sexuelle par un partenaire ou un ex-partenaire** (en pourcentage)



Remarque : Le graphique représente les résultats d'une régression logistique multivariée de 11 facteurs de risque sur la victimisation avec ou sans contact physique. Tous les effets représentés sont significatifs sur le plan statistique.

Explications : Pour une fille, le risque de victimisation par son partenaire est de 11 % alors qu'il est d'à peine 6 % pour un garçon. Cette différence est constatée une fois tous les autres facteurs de risque contrôlés statistiquement.

Source: Averdijk, M., K. Mueller-Johnson, M. Eisner (2012). Sexual Victimization of children and adolescents in Switzerland, tableau 5.5

« De nombreux jeunes ont une représentation stéréotypée des rôles »

Entretien d'expert 5 > Les relations amoureuses sont le cadre dans lequel les jeunes font leurs premières expériences sexuelles. Il n'est donc pas étonnant qu'il y ait souvent des agressions sexuelles entre jeunes du même âge dans ce contexte. Mais souvent, d'autres formes de violence viennent s'y ajouter. Cela est dû à la fois à une mauvaise préparation et aux nombreux mythes qui circulent, comme l'expliquent Jacqueline De Puy, sociologue, et Marie-Claude Hofner, médecin, toutes deux spécialistes de la violence au sein du couple.

La cage d'escalier de l'ancienne polyclinique de Lausanne est un peu sombre, mais gigantesque. Lorsque l'on entre, on a presque l'impression que la maison va nous engloutir. C'est ici que travaillent Jacqueline De Puy et Marie-Claude Hofner, dont les bureaux sont situés au troisième étage. La magnificence de l'ancienne bâtisse ferait presque oublier que la sociologue et la médecin s'occupent de sujets réellement oppressants. Il s'agit de personnes, le plus souvent de femmes et d'enfants, qui sont mis à l'étroit, qui voudraient s'enfuir mais ne parviennent pas à se libérer, qui étouffent dans une relation violente. Jacqueline De Puy et Marie-Claude Hofner étudient la violence au sein des relations amoureuses et des familles.

La violence sexuelle comme forme de violence parmi beaucoup d'autres

Les résultats de l'Étude Optimus confirment ce qu'elles répètent depuis des années : la violence sexuelle ne peut être dissociée des autres formes de violence. « La violence sexuelle se manifeste dans un contexte à risque, marqué de manière générale par la violence. Les personnes évoluant dans un tel environnement ont aussi plus de risques de rencontrer un

partenaire violent », explique Marie-Claude Hofner, qui dirige le département de recherches de l'Unité de médecine des violences à l'hôpital universitaire de Lausanne. Souvent, ces partenaires amoureux n'exercent pas qu'une seule forme de violence sur leur partenaire : ils se rendent coupables de violence physique ou exercent une pression psychique sur leur victime. Chez les jeunes, il semble s'agir d'un phénomène plus récent et de plus en plus répandu. Le médecin explique rencontrer à la clinique de plus en plus de jeunes filles disant avoir été abusées sexuellement par leur petit ami. « Leur nombre a fortement augmenté ces dernières années. » Est-ce parce que la violence, notamment sexuelle, a augmenté parmi les jeunes, ou est-ce parce que les filles osent davantage se défendre et en parler ? « Probablement les deux », estime Marie-Claude Hofner, qui s'occupe du thème de la violence au sein du couple et de la famille depuis plus de 20 ans.

Des adolescents dépassés

Il est certain en tout cas que les conditions dans lesquelles les jeunes font leurs premières expériences sexuelles ont changé. « Il y a une grande différence entre ce qui est présenté aux jeunes par les médias comme une sexualité normale

et ce dont ils sont eux-mêmes capables ne serait-ce que d'un point de vue strictement physiologique », estime Marie-Claude Hofner. Cela entraîne forcément une pression trop grande, y compris chez les auteurs d'agressions : « Beaucoup d'entre eux ne savent pas que ce qu'ils voient sur Internet n'est pas normal. Ils croient qu'ils doivent se comporter de la même manière. » Beaucoup de ces jeunes hommes sont, de manière générale, mal armés pour affronter la vie. « Ceux qui grandissent au sein d'une famille où la violence fait partie du quotidien pensent automatiquement qu'il est normal d'user de violence. »

Jacqueline De Puy, qui a développé un programme de prévention spécial contre la violence au sein des couples pour les jeunes, acquiesce. « C'est une sorte de stratégie de coping. Ils n'ont pas appris à gérer autrement cette pression excessive. » De plus, de nombreux jeunes recommandent à avoir une représentation stéréotypée des rôles. « Lors des entretiens et des ateliers, il est par exemple apparu que de nombreux jeunes hommes pensent que quand une femme dit non, elle pense en réalité oui, ou bien ils s'imaginent qu'en acceptant de s'engager dans une relation amoureuse, une femme

doit automatiquement être disponible sexuellement. » Beaucoup de filles sont également victimes de mythes en ce qui concerne la sexualité : par exemple, elles croient que les hommes ne peuvent pas résister à leurs pulsions sexuelles. « Il y a encore beaucoup à faire en matière de prévention et il nous faudra encore faire beaucoup d'efforts, par exemple pour développer et améliorer l'éducation sexuelle à l'école », affirme Marie-Claude Hofner.

Identifier les comportements à risque au moyen de programmes de prévention

Le programme de prévention de Jacqueline De Puy a jusqu'à présent surtout été mis en œuvre par des centres pour la jeunesse et dans quelques écoles romandes. Il s'agit de l'adaptation d'un programme américain qui se compose de neuf ateliers de 60 minutes chacun. Une séance est consacrée à la sexualité. Les jeunes discutent des aspects positifs et négatifs, apprennent dans le cadre d'exercices à mieux s'écouter mutuellement et jouent à un quiz sur leur représentation des rôles. « L'objectif principal est d'encourager la vigilance pour que les jeunes reconnaissent suffisamment tôt les comportements à risque », explique Jacqueline De Puy. En effet, la violence au

Jacqueline De Puy,
est sociologue et a contribué au développement du programme « Sortir ensemble et se respecter ». Il s'agit de l'adaptation au contexte suisse romand d'un programme de prévention américain qui prépare les jeunes à avoir des relations de couples exemptes de violence. Jacqueline De Puy dirige actuellement un projet de recherche sur la violence au lieu de travail à l'Institut du travail et de la santé des universités de Lausanne et de Genève.

> www.seesr.ch



Marie-Claude Hofner
est médecin et travaille au sein de
l'Unité de médecine des violences du
Centre universitaire romand de médecine
légale (Lausanne-Genève) de l'hôpital univer-
sitaire de Genève, où elle dirige le département
de recherche. Elle préside en outre la Fondation
Charlotte Olivier, une fondation d'utilité publique
qui encourage la recherche interdisciplinaire
dans le domaine de la prévention de la santé.

> www.curml.ch

> Unité de Médecine des Violences

sein du couple est à bien des égards un phénomène pervers. Une fois tombé dedans, on n'a guère de chances d'en sortir. « Il y a une dynamique très particulière et rien n'est tout noir ou tout blanc. Les victimes passent aussi des moments agréables avec leur partenaire, beaucoup vont jusqu'à se sentir elles-mêmes fautives ou n'ont pas l'impression d'être victimes d'abus », explique Jacqueline De Puy. Une telle expérience est particulièrement dure à vivre pour les jeunes : « Certes, pour eux, tout cela tient de l'expérimentation et, à la différence des adultes, les couples ne vivent pas sous le même toit, ce qui désamorçe un peu la situation. Mais d'un autre côté, ces premières expériences de couple les marquent pour toute leur vie. »

Lorsque l'on vit une telle relation dans sa jeunesse, le risque est grand soit de ne plus jamais faire confiance à quiconque, soit de retomber toujours sur des partenaires du même genre. Mais cela dépend aussi beaucoup de la façon dont les jeunes grandissent, comme l'explique Jacqueline De Puy : « Le fait d'avoir été négligé joue un rôle important. Par exemple, les jeunes filles qui n'ont jamais reçu de considération chez elles et ne se sont pas senties prises au sérieux

cherchent souvent une épaule solide sur laquelle s'appuyer. » Cela permet aussi d'expliquer pourquoi, comme l'a établi l'Étude Optimus, les handicaps physiques augmentent le risque d'être abusé sexuellement par son partenaire amoureux : « Les jeunes femmes présentant des faiblesses physiques sont particulièrement vulnérables. Elles manquent de confiance en elles. Souvent, elles s'imaginent qu'elles doivent déjà s'estimer heureuses d'avoir trouvé un partenaire et pensent que si elles disent non, elles ne retrouveront peut-être plus personne. » Dans le cadre d'enquêtes, de nombreuses jeunes femmes affirment que lors de leur première véritable relation de couple, elles ont été poussées avec insistance à avoir des relations sexuelles. « Les jeunes sont sous le coup d'une forte pression, explique Marie-Claude Hofner, y compris dans le domaine sexuel. Cela concerne autant les victimes que les auteurs de violences. » C'est pourquoi la priorité est à l'éducation : « Il faut substituer le mythe par le savoir. » ■

Résultat 6



De quoi souffrent les victimes ?

Résultat 6 > Les souffrances psychiques peuvent avoir des causes multiples, mais les abus sexuels sont particulièrement difficiles à surmonter. L'Étude Optimus confirme ce que l'on pensait, à savoir que les victimes de violences sexuelles développent souvent des problèmes psychiques et souffrent de troubles post-traumatiques.

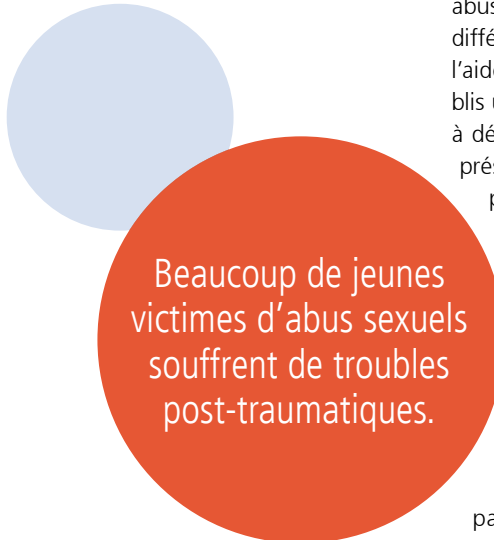
Les personnes victimes d'abus sexuels durant leur enfance ou leur adolescence en souffrent souvent leur vie entière. En plus des éventuels problèmes physiques pouvant découler de l'agression, les abus sexuels nuisent avant tout au bien-être mental. L'Étude Optimus a étudié certaines conséquences psychiques des abus sexuels et a cherché à les relier aux différentes formes de victimisation. À l'aide d'instruments de mesure bien établis utilisés en psychologie, on a cherché à déterminer si les participants à l'étude présentaient des signes de troubles post-traumatiques ou des symptômes révélant des problèmes d'intériorisation ou d'extériorisation.

Les personnes ayant un problème d'intériorisation ont un sentiment d'estime de soi négatif, sont dépressives et se sentent seules. Elles ont du mal à nouer des relations et gardent tous leurs soucis pour elles – c'est pourquoi on parle d'intériorisation. Chez les personnes ayant des problèmes d'extériorisation, les troubles se manifestent à travers un comportement agressif. Ces personnes se mettent vite en colère, ont tendance à se disputer, à mentir ou à voler. Elles déplacent leurs problèmes vers l'extérieur. Les troubles post-trauma-

tiques se manifestent quant à eux souvent par des troubles du sommeil et des cauchemars. Les personnes concernées ont du mal à se concentrer et à fixer leur attention. Les personnes traumatisées essaient le plus souvent d'éviter le sujet, ne souhaitent pas qu'on le leur rappelle et souffrent souvent de « flash-backs ».

Les séquelles de victimisations sexuelles

L'Étude Optimus montre que les victimes d'abus sexuels obtiennent des valeurs sensiblement plus élevées, tant sur l'échelle des troubles post-traumatiques que sur celle des problèmes d'intériorisation et d'extériorisation. Les abus sexuels sont une expérience particulièrement difficile à surmonter lorsqu'il y a eu pénétration, comme le confirme l'enquête réalisée auprès des élèves. 34 % des jeunes qui ont déjà subi cette forme d'abus présentent des problèmes d'intériorisation et 40 % des problèmes d'extériorisation. Mais d'autres formes de violence sexuelle, y compris sans contact physique, sont graves pour le psychisme des personnes concernées. Par exemple, 30 % des jeunes dont des photos dénudées ont été mises en circulation contre leur gré présentent également des symptômes de faible estime de soi, de dépres-



Beaucoup de jeunes victimes d'abus sexuels souffrent de troubles post-traumatiques.

sion et de solitude. Près de 32 % d'entre eux se font remarquer par leur comportement agressif. La part de jeunes présentant des problèmes d'intériorisation est un peu moins élevée chez les victimes d'exhibitionnisme (19 %). En

ce qui concerne les problèmes d'extériorisation, c'est chez les victimes de harcèlement sexuel via des médias électroniques qu'ils sont les moins fréquents (23 %).

Certains problèmes peuvent aussi avoir d'autres causes

Toutefois, parmi les jeunes n'ayant jamais été victimes d'agressions sexuelles, 8 % présentaient des problèmes d'intériorisation et 14 % des problèmes d'extériorisation. Cela n'a rien d'étonnant, car les problèmes psychiques peuvent avoir des causes très différentes. On sait par exemple que ces deux types de troubles psychiques consécutifs dépendent aussi du sexe. Les filles ont davantage tendance à intérioriser leurs soucis que les garçons. Inversement, les garçons ont plus tendance à extérioriser

leurs problèmes à travers un comportement agressif. En outre, le harcèlement à l'école peut également entraîner des problèmes psychiques. La différence entre ceux qui n'ont jamais été victimes d'abus sexuels et ceux qui ont déjà été victimes d'une agression sexuelle est toutefois considérable. Tout semble indiquer que les abus sexuels causent des problèmes d'intériorisation et d'extériorisation.

Pour établir à quel point les symptômes de troubles post-traumatiques sont liés à des abus sexuels, on a demandé aux élèves quels autres événements traumatiques ils avaient éventuellement vécus, par exemple la mort d'un proche, une situation de guerre, une catastrophe naturelle ou un accident tragique (voir aussi l'encadré ci-contre). On leur a également demandé s'ils avaient déjà été victimes d'attouchements sur leurs parties génitales de la part d'un adulte qu'ils connaissaient ou non, ou s'ils avaient été forcés à pratiquer de tels attouchements. Dans cette partie de l'enquête, seuls les abus sexuels avec contact physique par des adultes ont donc été pris en compte comme événement traumatique. Sur une liste de douze traumatismes possibles, c'est celui qui a été cité le plus rarement.



L'essentiel en bref

- > 34 % des jeunes qui ont déjà été victimes au moins une fois d'une agression sexuelle avec pénétration sont solitaires, dépressifs et ont du mal à établir des relations avec les autres. Chez les jeunes n'ayant jamais été victimes d'une agression sexuelle, cette proportion n'est que de 7 %.
- > 40 % des jeunes qui ont été victimes d'abus sexuels avec pénétration ont un comportement très agressif et se querellent souvent. Chez les jeunes n'ayant jamais été victimes d'une agression sexuelle, cette proportion n'est que de 14 %.
- > Parmi les douze événements traumatiques possibles envisagés, les abus sexuels sont associés aux taux les plus élevés de troubles post-traumatiques.

Seuls 3 % des élèves interrogés ont coché cette réponse. Cela confirme les résultats évoqués au chapitre 4, à savoir que les jeunes sont assez rarement victimes d'agressions sexuelles graves commises par des adultes. En revanche, 13 % ont déjà vécu un accident grave et 22 % ont évoqué

la perte d'une personne proche. De même, les cas d'abus non sexuels dans la famille ont été cités presque trois fois plus souvent : près de 9 % des jeunes ont indiqué avoir déjà vu un membre de leur famille se faire battre, bousculer ou piétiner violemment à la maison.

Tableau 13: Proportion de victimes masculines et féminines présentant un niveau accru de problèmes d'intériorisation (peur, abattement)

Type de victimisation	Filles (%)	Garçons (%)
Victimisation avec contact physique	29,5	8,6
Tentative de pénétration ou pénétration accomplie	32,5	8,3
Tentative de pénétration	28,5	4,8
Pénétration accomplie	38,8	11,8
Victimisation sans contact physique	24,4	7,9
Exhibitionnisme	25,8	6,7
Harcèlement sexuel verbal ou écrit	31,7	9,6
Exposition forcée à des contenus sexuels	27,7	11,3
Photos / contenus intimes communiqués à des tiers	37,5	11,1
Cybervictimisation sexuelle	24,3	6,0
À titre de comparaison : pas d'expérience de victimisation	14,0	3,5

Explications : Chez 38,8 % des filles victimes d'une pénétration forcée, la valeur affichée sur l'échelle des problèmes d'intériorisation se situe dans la zone supérieure (> 6) sur la sous-échelle « Problèmes d'intériorisation » du Strengths and Difficulties Questionnaire de Goodman et al. (2000).

Source : Averdijk, M., K. Mueller-Johnson, M. Eisner (2012). Sexual Victimization of children and adolescents in Switzerland, tableau 7.3

Tableau 14: Proportion de victimes masculines et féminines présentant un niveau élevé de problèmes d'extériorisation (accès de colère, mensonges, vol)

Type de victimisation	Filles (%)	Garçons (%)
Victimisation avec contact physique	24,0	40,9
Tentative de pénétration ou pénétration accomplie	29,9	50,0
Tentative de pénétration	30,2	38,1
Pénétration accomplie	36,3	58,8
Victimisation sans contact physique	17,6	34,8
Exhibitionnisme	24,3	48,3
Harcèlement sexuel verbal ou écrit	20,2	30,8
Exposition forcée à des contenus sexuels	24,5	41,3
Photos / contenus intimes communiqués à des tiers	31,1	32,7
Cybervictimisation sexuelle	17,5	37,3
À titre de comparaison : pas d'expérience de victimisation	9,0	17,4

Explications : Chez 36,3 % des filles victimes d'une pénétration forcée, la valeur affichée sur l'échelle des problèmes d'extériorisation se situe dans la zone supérieure (> 4) sur la sous-échelle « Problèmes d'extériorisation » du Strengths and Difficulties Questionnaire de Goodman et al. (2000).

Source : Averdijk, M., K. Mueller-Johnson, M. Eisner (2012). Sexual Victimization of children and adolescents in Switzerland, tableau 7.6

Troubles post-traumatiques suite à des abus sexuels

À l'aide d'un certain nombre de questions portant sur les symptômes typiques d'un trouble post-traumatique, chaque élève participant a été évalué par rapport à une échelle. Si l'on met en relation ces résultats, il apparaît que les victimes d'abus sexuels souffrent plus fréquemment que les autres de troubles post-traumatiques. Les jeunes qui ont indiqué comme traumatisme le fait d'avoir été abusés sexuellement par des adultes présentent les valeurs les plus élevées, indépendamment du fait que cet abus soit le seul traumatisme vécu jusqu'alors ou qu'un traumatisme parmi d'autres (voir les graphiques ci-contre). Les valeurs sont toutefois à peine moins élevées pour les victimes d'autres formes de violence ou de maltraitements physiques envers d'autres membres du foyer familial. Cela signifie que l'expérience de la violence, avec ou sans composante sexuelle, est ressentie comme particulièrement traumatisante. En outre, il convient de noter que très peu de jeunes ont atteint un degré de troubles correspondant à un diagnostic clinique. Concrètement, c'est le cas pour 4 % des 57 jeunes ayant indiqué comme traumatisme le plus grave un abus sexuel commis par un adulte. □

Tableau 15: **Proportion de jeunes ayant évoqué les évènements potentiellement traumatisants ci-après** (en pourcentage)

Pas de traumatisme potentiel	43,2
Avoir entendu parler de la mort violente ou de blessures graves subies par une personne aimée.	21,8
Avoir vu quelqu'un se faire battre, tirer dessus ou tuer.	19,0
Avoir vécu une autre catastrophe, par ex. incendie, tornade, inondation ou cyclone.	14,5
Avoir vécu un accident grave, par ex. un accident de voiture très grave.	13,2
Avoir vu un cadavre (sauf lors d'enterrements).	10,9
Avoir vu un membre de sa famille se faire frapper, bousculer ou piétiner très violemment à la maison (ne sont pas concernées les bagarres habituelles entre frères et sœurs).	8,7
Avoir subi un traitement médical douloureux et angoissant dans un hôpital alors que tu étais très malade ou grièvement blessé.	8,3
Avoir été frappé, bousculé ou piétiné très violemment à la maison (ne sont pas concernées les bagarres habituelles entre frères et sœurs).	6,7
Avoir été passé à tabac, s'être fait tirer dessus ou avoir été menacé de blessures graves.	5,9
S'être trouvé dans un lieu où la guerre faisait rage.	5,2
Avoir subi contre ta volonté des atouchements sur des parties intimes de ton corps de la part d'un adulte ou de quelqu'un de beaucoup plus âgé que toi.	3,0
Avoir vécu un tremblement de terre très fort qui a détruit le bâtiment dans lequel tu te trouvais.	1,7

Source: Averdijk, M., K. Mueller-Johnson, M. Eisner (2012). Sexual Victimization of children and adolescents in Switzerland, tableau 7.9

Tableau 16: **Fréquence des troubles post-traumatiques en fonction de divers évènements traumatisants**

Cité comme évènement traumatisant le plus grave...	Un évènement parmi d'autres ¹	Seul évènement traumatisant ¹
Avoir été touché(e) dans les parties sexuelles intimes de ton corps par une personne adulte ou bien plus âgée que toi alors que tu ne le voulais pas	23,3	18,7
Avoir été frappé(e), ou reçu des coups de poing ou de pied violents à la maison (batailles habituelles entre frères et soeurs exclues)	22,6	17,4
Avoir vu un membre de ta famille être frappé, ou recevoir des coups de poing ou de pied violents à la maison? (batailles habituelles entre frères et soeurs exclues)	19,6	15,3
Avoir été tabassé(e), s'être fait tirer dessus ou avoir été menacé(e) d'être gravement blessé(e)	18,9	13,9
Avoir été impliqué(e) dans un accident grave, comme un accident très sérieux de voiture	17,9	12,5
Avoir entendu parler d'une mort violente ou d'une blessure grave d'une personne qui t'est chère	17,0	13,5
Avoir eu un traitement à l'hôpital qui t'a fait peur et qui t'a fait mal lorsque tu as été très malade ou gravement blessé(e)	16,3	12,9
Avoir vu le corps d'une personne morte. (Ne compte pas les enterrements)	16,3	11,9
Avoir été dans un lieu où il y avait la guerre autour de toi	15,6	10,1
Avoir été dans une catastrophe, comme un incendie, une tornade, une inondation ou un ouragan	15,0	11,3
Avoir vu quelqu'un être tabassé(e), s'être fait tirer dessus ou être tué(e)	14,9	11,4
Avoir été dans un grand tremblement de terre ayant sévèrement endommagé le bâtiment dans lequel tu étais	11,8	11,0

¹ Les échelles de valeurs sont présentées séparément selon que les jeunes ont indiqué avoir vécu un seul évènement traumatisant ou plusieurs évènements traumatisants, en choisissant dans ce dernier cas l'évènement qu'ils jugent le plus traumatisant.

Source: Averdijk, M., K. Mueller-Johnson, M. Eisner (2012). Sexual Victimization of children and adolescents in Switzerland, tableau 7.10



« Les conséquences dépendent des circonstances »

Entretien d'expert 6 > Les résultats de l'Étude Optimus concernant les conséquences des abus sexuels ne surprennent pas les experts. Christian Wüthrich, responsable du groupe de protection de l'enfance de l'Hôpital de l'Île à Berne, souligne toutefois que chaque enfant réagit différemment aux agressions et que les circonstances concrètes jouent également un rôle essentiel.

Au premier coup d'œil, on se croirait au jardin d'enfants. Au centre, des chaises sont disposées en cercle, une grande maison de poupée occupe un coin de la pièce, des animaux en peluche et des livres jonchent le sol. Ce n'est que lorsque Christian Wüthrich, responsable du groupe de protection de l'enfance de l'Hôpital de l'Île à Berne, entrouvre le rideau le long du mur que l'on comprend : nous sommes dans la salle d'interrogation. Le rideau cache un miroir sans tain derrière lequel se tient une observatrice du groupe de protection de l'enfance tandis qu'une de ses collègues questionne l'enfant.

Les récits qu'entendent Ch. Wüthrich et ses collègues sont souvent effrayants. « Les soupçons d'abus sexuels sont de loin la raison la plus fréquente pour laquelle on nous envoie des enfants », explique-t-il. Bien que ces soupçons ne soient souvent pas confirmés, c'est bien ici à l'hôpital que se manifestent le plus clairement les séquelles de la violence sexuelle. Elle rend malade. Les résultats de l'Étude Optimus, qui montre que les victimes d'abus sexuels souffrent souvent de problèmes d'intériorisation ou de troubles post-traumatiques, n'étonnent en rien ce spécialiste. Il est également

évident que les formes les plus graves de violences sexuelles sont également plus difficiles à surmonter. « Les agressions avec contact physique sont plus graves car elles touchent l'enfant de plus près et qu'il ressent alors tout particulièrement son impuissance. »

Les caractéristiques individuelles déterminent la capacité d'assimilation

Mais il convient d'adopter une approche nuancée. Tous les abus ne sont pas équivalents et les agressions avec contact physique ne présentent pas toutes la même gravité. La façon dont un enfant surmonte ces expériences dépend de nombreux facteurs. « Par exemple, il y a une grande différence selon qu'un enfant a été abusé pendant des années de manière répétée ou qu'il s'agit d'une agression unique », explique Ch. Wüthrich. Il arrive aussi régulièrement qu'un enfant victime d'exploitation sexuelle au sein de sa famille soit récompensé de ses « services » : il est davantage complimenté ou reçoit plus de cadeaux. « À l'abus sexuel vient ainsi s'ajouter un grand abus de confiance. »

Selon Ch. Wüthrich, pour surmonter de telles expériences, le caractère individuel



Christian Wüthrich,
est médecin et dirige le service
de psychiatrie infanto-juvénile de l'Hô-
pital de l'Île à Berne ainsi que le groupe de
protection de l'enfance. Le groupe de protec-
tion de l'enfance réunit des spécialistes de di-
vers domaines de la clinique d'enfants et s'oc-
cupe de nourrissons, d'enfants et d'adolescents
victimes supposées ou avérées de maltraitance
ou en situation de danger.

> www.kinderkliniken.insel.ch
> Kinderkliniken > Kinderheilkunde
> Kinderschutz
(uniquement en allemand)

de l'enfant joue un rôle essentiel. Il y a des enfants qui, de par leur personnalité, résistent mieux que d'autres à de tels événements. Les spécialistes parlent dans ce contexte de résilience ou de capacité de résistance. La réaction aux abus sexuels dépend également de l'âge de l'enfant. « On entend parfois parler d'abus sexuels envers des bébés. C'est extrêmement tragique et à peine imaginable, mais le risque que ces enfants développent plus tard des problèmes psychiques est plus faible. » Les enfants de cinq ou six ans comprennent quant à eux beaucoup plus que leur agresseur leur fait quelque chose qui n'est pas normal. « Mais ils ne peuvent souvent pas comprendre pourquoi leur père, par exemple, est quelquefois très gentil et soudain, recommence à leur faire très mal. Ils dissocient les choses et dans leur tête coexistent deux pères, un gentil et un méchant », explique Ch. Wüthrich.

L'importance de l'environnement social pour l'assimilation

La réaction de l'entourage est particulièrement importante pour surmonter les abus sexuels. « Je vous donne un exemple : un enfant raconte à sa mère que Pierre, le nouvel ami de celle-ci, l'a touché sexuellement. La mère peut réagir de

deux façons. Soit elle dit à l'enfant de ne pas raconter de bêtises, soit elle met Pierre à la porte avec toutes ses affaires. » Pour l'enfant, la réaction de la mère est primordiale : « S'il s'est réellement passé quelque chose mais que la mère ne croit pas l'enfant, il en déduira qu'en cas de danger, il ne peut compter sur aucune aide. », explique Ch. Wüthrich. Si la mère croit l'enfant, cela indique aussi une relation de confiance entre la mère et l'enfant : celle-ci remarque quand les choses sont sérieuses. « Si quelqu'un s'occupe ensuite de l'enfant, qu'il reçoit le soutien nécessaire, le risque qu'il souffre par la suite de troubles post-traumatiques est beaucoup moins grand que chez un enfant que personne n'a cru. »

De même que les formes et les circonstances des abus sexuels sont très variées, la palette des symptômes est elle aussi très large. Certains comportements peuvent indiquer que l'enfant a été victime d'abus sexuels. Par exemple, les enfants qui se masturbent sans cesse, passent la main sous les habits des autres, gardent peu de distances même envers des personnes inconnues, les couvrent de baisers et

«Les caractéristiques individuelles sont essentielles pour l'assimilation de victimisations.»

Christian Wüthrich,
médecin-chef du service de psychiatrie
infanto-juvénile de l'Hôpital de l'île
à Berne

mettent mal à l'aise les autres enfants peuvent être des victimes d'abus sexuels. « Attention : ils peuvent l'être, mais ne le sont pas nécessairement », souligne Ch. Wüthrich. « Une chose est sûre : de tels comportements ne sont pas normaux. Mais ils peuvent avoir des causes tout à fait différentes. » Par ailleurs, Christian Wüthrich et son équipe sont presque quotidiennement confrontés au défi de trancher si un enfant a réellement été abusé ou si des accusations fausses ont été portées, comme c'est souvent le cas lorsqu'il y a des conflits entre des parents séparés au sujet du droit de visite. Il n'y a jamais de certitude absolue. Néanmoins, un entretien avec l'enfant permet souvent de vérifier la crédibilité d'un récit. « Quand un enfant décrit spontanément, avec force détails et sans être soumis à une quelconque influence extérieure ce qu'il a vécu, nous pouvons penser que le récit est basé sur des faits réels », explique-t-il.

« Il faut investir dans la prévention »

Les cas d'abus sexuels que Christian Wüthrich et son équipe de l'Hôpital de l'Île ont à traiter sont majoritairement des agressions au sein de la famille. Les victimes reçues par le groupe de protection de l'enfance sont le plus souvent de

jeunes enfants, car les filles de plus de 14 ans sont dirigées directement vers l'hôpital des femmes et il existe en outre d'autres points d'accueil et de conseil pour les adolescents. Les enfants concernés présentent des caractéristiques particulières : « Il s'agit souvent d'enfants qui n'arrivent pas à définir leurs limites et auxquels il manque des règles claires dans leur vie de tous les jours. Ils n'apprennent pas à dire : je suis moi, mon corps est mon corps », explique Ch. Wüthrich. Cela se voit aussi dans leur conscience de ce qui est mal : « Demandez à un enfant si on a le droit de voler un chewing-gum. Il secouera tout de suite énergiquement la tête et dira qu'il est interdit de voler. Demandez maintenant à un enfant si on a le droit de passer la main sous le t-shirt de quelqu'un pour le toucher. Vous obtiendrez comme réponse un haussement d'épaules et un regard interrogateur. »

C'est pourquoi, aux yeux de Ch. Wüthrich, l'Étude Optimus souligne avant tout une chose : « Nous devons investir encore plus dans la prévention. Les enfants doivent apprendre que c'est toujours l'agresseur qui est coupable et qu'ils ont le droit de dire non. » ■

Résultat 7



À qui se confient les victimes ?

Résultat 7 > Un nombre étonnamment important d'enfants et d'adolescents victimes d'abus sexuels n'hésitent pas à en parler. C'est le plus souvent à des amis et à des camarades de classe, parfois aussi à leur père ou à leur mère, qu'ils se confient. En revanche, ils contactent assez rarement les organisations et les services spécialisés. Peu d'entre eux bénéficient donc d'un soutien professionnel.

Beaucoup des victimes d'abus sexuels ont besoin d'une aide extérieure pour surmonter ces expériences. Mais pour cela, il faut tout d'abord qu'ils racontent à d'autres personnes ce qui s'est passé. L'Étude Optimus a donc cherché à savoir si les jeunes victimes d'abus sexuels se sont confiées à quelqu'un et si oui, à qui.

Au total, selon le type d'agression vécu, 40 à 60 % des adolescents ont dit avoir parlé d'au moins une agression qu'ils ont subie à une tierce personne. C'est beaucoup plus que le nombre de ceux qui ont dénoncé les faits à la police ou ont contacté une organisation d'aide aux victimes. Mais ce chiffre signifie également que près de la moitié des jeunes victimes n'ont jamais parlé de ce qu'elles ont vécu à quiconque.

Personnes de confiance dans le cercle d'amis

Lorsque les jeunes racontent à quelqu'un ce qu'ils ont vécu, c'est le plus souvent à des amis ou à des camarades de classe et plus rarement à des membres de leur famille. Par exemple, lorsqu'un jeune ayant été victime d'abus sexuels avec contact physique en parle, c'est dans 86 % des cas à des amis ou à des camarades, et dans 36 % des cas à des membres de sa famille qu'il se confie. Les résultats de l'enquête

sont à peu près les mêmes pour le cas des abus sexuels sans contact physique. 83 % de ceux qui en ont parlé se sont confiés à des amis ou à des camarades et 35 % à des membres de leur famille. Les enseignants, les médecins et autres adultes sont beaucoup plus rarement mis dans la confiance. Par exemple, seulement 4 % des victimes d'une agression sexuelle avec contact physique qui en ont parlé à quelqu'un ont choisi pour cela un enseignant. À peu près autant ont choisi de s'adresser à un médecin ou à une aide psychologique et 5 % des victimes ont contacté la police. Même pour les cas de victimisation très graves comme des tentatives de viol ou les viols accomplis avec pénétration, ce chiffre n'est pas plus élevé. Seules 5 % des victimes ont contacté un médecin ou un hôpital.

Quand les victimes d'abus sexuels choisissent de s'adresser à des services officiels, c'est le plus souvent à des responsables scolaires, à des médecins ou à la police. Seule une très petite minorité des victimes (1 %) déclare avoir contacté d'autres services d'aide comme des centres d'aide aux victimes, des foyers pour femmes et jeunes filles, des services d'urgence téléphoniques ou des autorités de protection de la jeunesse.

Seul peu de victimes bénéficient d'un traitement thérapeutique

La plupart des victimes ne bénéficient d'une aide psychothérapeutique que si elles s'adressent à des institutions de protection de l'enfance ou à des services officiels. C'est ce qui ressort de la comparaison entre l'enquête auprès des élèves et celle auprès des institutions. Selon les organisations de protection de la jeunesse interrogées, des mesures pour soutenir la victime ont été mises en œuvre dans 90 % des cas, et une aide psychologique ou psychiatrique a été proposée dans 25 % des cas. L'enquête auprès des élèves a cependant révélé que seul très peu de victimes sont prises en charge par des professionnels suite à l'agression subie. C'est également le cas pour les formes les plus graves d'abus sexuels, même quand les victimes en ont parlé à quelqu'un. Parmi ceux qui ont subi une agression sexuelle avec contact physique et pénétration et se sont confiés à quelqu'un, seules 16 % des filles ont bénéficié d'un traitement thérapeutique, et aucun garçon.

Environ la moitié des jeunes concernés n'ont jamais parlé de leur expérience à quelqu'un.



L'essentiel en bref

- > 42 % des jeunes qui ont été victimes d'agressions sexuelles avec tentative de pénétration ou avec pénétration en ont parlé à quelqu'un.
- > 57 % des jeunes qui ont été victimes d'agressions sexuelles sans contact physique en ont parlé à quelqu'un.
- > Les filles se confient beaucoup plus souvent à quelqu'un que les garçons.
- > Les personnes de confiance auxquelles les jeunes victimes se confient sont d'abord des amis ou des membres de leur famille. Parmi tous ceux qui ont parlé de l'agression dont ils ont été victimes, 86 % pour les agressions avec contact physique, et 83 % pour les agressions sans contact physique se sont confiés à des amis et à des connaissances. 36 % respectivement 35 % en ont (aussi) parlé à des membres de leur famille.
- > Les jeunes victimes de violences sexuelles ne contactent que rarement des centres d'accueil et de conseil officiels; par exemple, 4 % seulement des victimes d'agressions corporelles avec contact physique qui se sont confiées ont choisi de s'adresser à un médecin ou à un psychologue et 5 % d'entre elles ont contacté la police.
- > Seules 16 % des filles ayant déjà été victimes d'une agression sexuelle avec pénétration et en ayant parlé ont bénéficié d'une aide thérapeutique. Ce chiffre est de 0 % pour les garçons.
- > Les victimes qui s'adressent à des organisations spécialisées reçoivent dans 90 % des cas une aide supplémentaire et un soutien pour surmonter leur expérience.

Les garçons se confient plus rarement

D'une manière générale, il existe de grandes différences entre les sexes aussi en ce qui concerne la disposition à se confier : les garçons racontent beaucoup plus rarement que les filles les abus dont ils ont été victimes. C'est en particulier le cas pour les agressions avec contact physique et pénétration. Près de 46 % des filles mais à peine 6 % des garçons ont

parlé à quelqu'un de ce qui leur était arrivé. Cette différence entre les sexes se retrouve pour toutes les autres formes de victimisation sexuelle, même si elle est un peu moins marquée. Cela pourrait être dû au fait que les garçons jugent moins graves ces événements. On peut également supposer que la honte et le sentiment de culpabilité qui assaillent les victimes d'agressions sexuelles sont encore plus grands chez les garçons que chez les

Tableau 17 : Proportion des victimes ayant communiqué au moins une agression qu'elles ont subie à une tierce personne

Sur 100 victimes, nombre de personnes ayant déclaré en avoir informé quelqu'un ...

Type de victimisation	Garçons (%)	Filles (%)	Total (%)
Victimisation avec contact physique	42	72,3	63,3
Tentative de pénétration ou pénétration accomplie	15,4	47,1	42,1
Tentative de pénétration	21,7	48,3	44,7
Pénétration accomplie	5,6	45,8	38,6
Victimisation sans contact physique	45,2	64,3	57,5
Exhibitionnisme	44,7	62,9	56,4
Harcèlement verbal / écrit	41,7	58,1	53,2
Exposition forcée à des contenus sexuels	24	42,2	33,3
Photos / contenus intimes communiqués à des tiers	35,5	46,4	43,1
Cybervictimisation sexuelle	36,4	51,5	47,4

Explications : 42 % des garçons victimes d'une expérience de victimisation avec contact physique ont communiqué au moins un tel incident à une tierce personne.

Source : Averdijk, Mueller-Johnson, Eisner (2012), tableau 6.1

filles. Ils sont en contradiction avec les rôles traditionnellement attribués aux garçons et aux jeunes hommes. Enfin, le fait que les filles parlent en général plus facilement de leurs expériences intimes a sans doute joué dans ces résultats. □



Tableau 18: **A qui les jeunes se sont-ils confiés?**

	Victimisation avec contact physique (%)	Victimisation sans contact physique (%)
Membre de la famille	23,2	20,3
Amis ou camarades	54,8	47,6
Enseignant / e	2,7	3,3
Personne adulte de confiance	2,5	2,3
Organisation d'aide bénévole	0,4	0,1
Médecin	2,7	1,0
Police	3,2	2,1
Autre institution	4,8	2,7

Explications: 23,2 % des victimes d'agressions sexuelles avec contact physique ont indiqué avoir raconté au moins un incident à un membre de leur famille.

Source : Averdijk, Mueller-Johnson, Eisner (2012), tableau 6.2

« La peur du changement pousse les victimes à se taire »

Entretien d'expert 7 > Les victimes d'abus sexuels préfèrent en général ne pas en parler. C'est tout un monde qui menace de s'effondrer autour d'elles. Ce risque est moindre lorsqu'on se confie seulement à des amis. C'est pourquoi les résultats de l'Étude Optimus n'étonnent ni Regula Schwager, du service de conseil aux victimes Castagna à Zurich, ni Simone Gaberell, assistante sociale en milieu scolaire à Ostermundigen.

À l'école Möсли d'Ostermundigen, il flotte déjà comme un air de vacances. Deux jours avant la fin des cours, en cette fin d'après-midi, tout semble désert. Seules deux adolescentes sont encore là. Assises sur un banc devant l'école, leur sac de classe posé à côté d'elles, elles bavardent. Simone Gaberell est, elle aussi, encore là. Cette assistante sociale en milieu scolaire a toujours quelque chose à faire ; une enseignante vient tout juste de s'adresser à elle car une de ses élèves est victime de harcèlement. « Les conflits entre élèves sont la raison la plus fréquente pour laquelle on nous consulte, mes collègues et moi-même », raconte S. Gaberell. Elle a assez rarement affaire à des agressions sexuelles. Mais les quelques cas qu'elle a eu à traiter couvrent à peu près tout l'éventail possible : un groupe de garçons importunés par un présumé pédophile, une fille abusée sexuellement par un membre de sa famille, une élève harcelant d'autres filles plus jeunes qu'elle, des agressions entre enfants au jardin d'enfants. Et il se passe sans doute beaucoup d'autres choses dont elle n'entend jamais parler. « Il est évident que les enfants et les jeunes parlent plus facilement entre eux. Aller demander de l'aide représente un obstacle important. » Elle attire en particu-

lier l'attention sur le rôle des parents : « La capacité à se confier relève de la confiance. Enfant, on doit faire l'expérience que quelqu'un vous écoute et vous apporte un soutien. » Or les enfants de familles en difficulté, qui, comme le révèlent les statistiques, sont plus souvent concernés par les agressions sexuelles, ne font souvent pas cette expérience : « Quand ils vont trouver leurs parents parce qu'ils ont un problème, on les envoie balader ou, même, on les frappe. Rien d'étonnant donc à ce qu'ils ne se confient plus aux adultes. » De plus, les enfants sont souvent amis avec des enfants issus du même milieu. « Ils gardent leurs histoires pour eux et s'imaginent même parfois que ce qui leur arrive est normal. »

Les conceptions de rôles empreignent le comportement communicatif

Le fait que les garçons soient plus réticents à se confier peut, selon Simone Gaberell, tenir à plusieurs raisons. « D'une part, cela a très certainement à voir avec la conception de rôles. Un homme ne demande pas d'aide, il règle ses problèmes tout seul », comme Simone Gaberell explique le modèle de pensée dominant. Les garçons n'ont pas de mo-


Simone Gaberell,
est enseignante diplômée en
primaire et assistante sociale.

Depuis cinq ans, elle travaille comme
assistante sociale scolaire à l'école Mösli
d'Ostermundigen. Dans le cadre de sa thèse
de master en travail social, elle s'intéresse à la
façon dont doivent réagir les assistants sociaux
en milieu scolaire face à des situations de mise
en danger d'enfants et d'adolescents.

> www.moesli.ch

> Informationen > Schulsozialarbeit





Regula Schwager,
est psychothérapeute au
centre Castagna à Zurich, un
centre de conseil pour les enfants
et les adolescentes victimes d'abus
sexuels et pour les femmes ayant
été victimes d'abus sexuels dans
leur enfance.

> www.castagna-zh.ch

dèles auxquels se référer. « Je vois rarement des hommes demander de l'aide ou même demander le chemin. » Et si le problème est lié à la sexualité, la barrière est encore plus dure à franchir : les hommes ne sont pas des victimes, cela dévaluerait leur identité sexuelle. Il se peut également que les garçons n'attribuent pas la même gravité que les filles aux expériences de victimisation sexuelle, car les agressions sexuelles chez les garçons ont tendance à se dérouler de manière moins violente.

« Craintes de stigmatisation et de changement »

D'une manière générale, les victimes d'abus sexuels qui ne se confient à personne ont avant tout peur : peur de la stigmatisation, peur du changement et de ce qui se passera s'ils avouent leur secret. C'est ce que confirme Regula Schwager. La psychothérapeute travaille au centre de conseil et d'aide aux victimes Castagna à Zurich, qui s'occupe exclusivement d'enfants et d'adolescents victimes d'abus sexuels. Regula Schwager le sait bien : « Les 1100 cas que nous traitons chaque année ne sont que la partie émergée de l'iceberg. En général, les victimes ne parlent pas de ce qui leur est arrivé. » Si elles ont peur, c'est surtout parce qu'elles veulent se protéger et protéger leur famille,

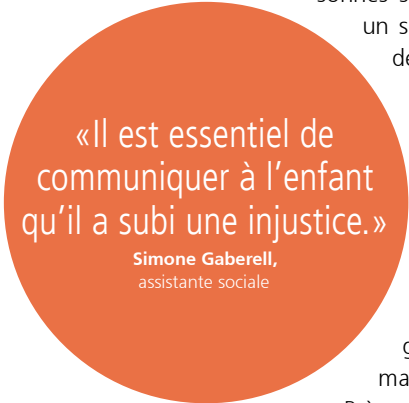
mais aussi leur agresseur. En effet, la plupart des victimes n'ont pas été agressées par un inconnu mais par une personne de leur entourage social proche, par leur père, leur mère, un ami de la famille ou une autre personne proche. Le plus souvent, il ne s'agit pas d'une agression isolée mais d'abus répétés pendant des années, explique Regula Schwager. « Les agresseurs construisent une relation stable avec leur victime, il y a souvent un lien étroit entre eux. Si les victimes racontent à quelqu'un ce qui s'est passé, c'est tout l'édifice qui s'écroule. » Dans le cas d'abus sexuels, contrairement à ce qui se passe avec d'autres types de problèmes, la parole n'a pas un effet libérateur. Au contraire : « Tous les sentiments ressurgissent. On revit la situation à chaque fois qu'on la raconte. C'est extrêmement dur. »

Il n'est donc pas étonnant que les services de conseil ou les autorités publiques ne sont que rarement contactés. « Beaucoup de victimes craignent devoir raconter leur histoire en détail et que leur agresseur ne soit alors plus protégé et que leur famille éclate. Elles sont prises entre deux feux : d'un côté, elles ne peuvent plus supporter leur situation et de l'autre côté, elles ne souhaitent pas que leur univers s'écroule », explique Regula Schwager. Beaucoup

ignorent que les centres de conseil, organisations de protection de l'enfance, psychothérapeutes ou psychologues, médecins et autres services d'accueil sont tenus par le secret professionnel. « Et chez nous tout au moins, personne n'est obligé de décrire en détail son expérience », souligne R. Schwager, « notre rôle n'est pas d'établir ce qui s'est passé. »

« Les personnes mises en confiance peuvent se sentir impuissantes »

Si les victimes se confient en premier lieu à leurs amis et amies, c'est aussi en raison du caractère spécifique des relations d'amitié : les amis sont extérieurs à la famille mais sont en même temps des personnes de confiance. « Les victimes n'ont ainsi pas l'impression de stigmatiser publiquement leur famille comme en s'adressant à un service externe. » R. Schwager observe que les jeunes enfants, surtout, se confient souvent à des personnes qu'ils voient peu. « Au jardin d'enfants, ils choisissent souvent de parler à l'enseignante qui n'est là qu'un jour par semaine ou qui fait un remplacement de courte durée. » Intuitivement, ils évitent ainsi d'être confrontés en permanence à ce thème.



« Il est essentiel de communiquer à l'enfant qu'il a subi une injustice. »

Simone Gaberell,
assistante sociale

Pour la personne qui a été mise dans la confiance, être au courant de ce qui s'est passé peut être très lourd à porter, surtout lorsqu'il s'agit d'amis ou de connaissances sans fonction officielle : elle est peut-être la seule à être informée, connaît peut-être même l'agresseur mais se sent impuissante. « Ces personnes sont souvent tourmentées par un sentiment d'impuissance et de désarroi. Ces images les poursuivent et elles voudraient absolument empêcher que les choses se reproduisent. Beaucoup ont aussi du mal à croire que tout cela soit vrai, car les agresseurs sont souvent des personnes qui paraissent particulièrement gentilles, sympathiques et aimantes », explique R. Schwager.

Près d'un tiers des personnes qui demandent conseil à Castagna ne sont pas elles-mêmes des victimes mais des personnes ayant recueilli les confidences de victimes. « Nous leur expliquons ce qui se passe dans l'esprit de la victime, pourquoi elles se sentent telles qu'elles se sentent et comment elles-mêmes peuvent se comporter en tant que confidentes. » Il n'y a pas de panacée. De manière générale, on déconseille toute-

fois à ces personnes d'agir dans la précipitation et sans en avoir parlé avec la victime. Mieux vaut également éviter une confrontation directe avec l'agresseur ou son/sa partenaire. « Nous leur conseillons aussi, si elles souhaitent se faire aider elles-mêmes, de le dire à la victime. Personne ne devrait promettre de ne rien raconter à personne. » Le conseil concret dépend beaucoup de la relation existant entre la victime et la personne qui a reçu les confidences. « La situation est évidemment très différente selon que nous conseillons les parents d'un enfant qui a été abusé par son grand-père ou un jeune ami ou une jeune amie de la victime venant nous trouver parce qu'il ou elle se sent dépassé par la situation. »

« Désigner les choses par leur nom »

Simone Gaberell est également parfois informée de tels cas par des amis des victimes. Il s'agit alors d'établir plus précisément ce qui s'est passé et qui d'autre pourrait être concerné. Tout commence par la victime : « En discutant ouvertement et de manière empathique avec la victime, nous analysons d'abord la situation. L'enfant doit sentir qu'il peut me raconter même les choses pénibles, que je peux tout entendre », explique S. Gaberell.

Il faut appeler un chat un chat. « Souvent, les enfants ne disposent pas du vocabulaire nécessaire pour expliquer ce qui leur arrive, pour désigner certaines parties de leur corps. Je leur parle toujours très ouvertement, je désigne par exemple par leur nom les organes génitaux et je fais ainsi comprendre aux enfants qu'il est normal d'utiliser ces mots », explique-t-elle. L'assistante sociale en milieu scolaire tente ensuite d'établir s'il y a d'autres victimes, de préciser la relation avec les parents et examine avec l'enfant les manières possibles de faire cesser les agressions. « Il est très important de faire comprendre à l'enfant qu'on se conduit mal envers lui, qu'il n'est aucunement coupable et qu'il est possible de faire cesser les agressions », explique-t-elle.

Lorsqu'il s'agit d'incidents entre enfants à l'école, elle cherche presque toujours à parler à l'agresseur. Selon la gravité du cas et le contexte, l'assistante sociale fait parfois un signalement de mise en danger à l'autorité tutélaire. « Il y a eu une fois un cas pour lequel on pouvait supposer que l'enfant qui commettait les agressions était lui-même victime d'abus. » Un signalement de mise en danger – parfois contre la volonté de l'enfant – permet notamment de garantir qu'il reçoive une

aide de la part de professionnels.

L'équipe d'assistantes sociales se rend souvent elle-même dans les classes pour se présenter et savoir ce qui préoccupe les enfants et les adolescents. Cela peut également contribuer à ce que plus tard, les éventuelles victimes s'adressent plus spontanément à des centres de conseil. « En allant au-devant des enfants, nous leur permettons d'avoir une première expérience positive avec un centre d'écoute », explique S. Gaberell. En même temps, l'assistante sociale se demande si une aide professionnelle est réellement la solution idéale dans chaque cas. Regula Schwager, du centre de conseil Castagna, en doute également. « Les victimes adultes, tout du moins, sont les mieux placées pour savoir si elles veulent remuer tout cela et suivre une thérapie. Je respecte la volonté des personnes qui ne souhaitent pas d'aide extérieure. » ■



Perspectives



La première pierre est posée

L'Étude Optimus montre que les cas de victimisation sexuelle sont largement répandus en Suisse parmi les enfants et les adolescents et que l'on a également affaire à des formes nouvelles d'agressions, qui demandent une approche préventive. La Confédération agit en ce sens.

« L'abus sexuel est toujours un sujet tabou. »

Pasqualina Perrig-Chiello,
psychologue spécialisée en psychologie du développement et professeur honoraire
à l'Université de Berne

Pasqualina Perrig-Chiello l'avoue franchement : elle n'aurait pas pensé que ce projet aboutirait un jour. Cette psychologue spécialisée en psychologie du développement, professeur honoraire à l'Université de Berne, était membre du comité de conseil scientifique de l'Étude Optimus Suisse et doutait fortement, du moins au départ, que le projet de collecte des données représentatives sur l'ampleur des expériences de victimisation sexuelle puisse être mené à bien : « Les abus sexuels restent un sujet tabou. » La scientifique se réjouit d'autant plus que l'on dispose désormais de données valides. « On savait déjà que beaucoup de personnes sont concernées. Maintenant, c'est enfin écrit noir sur blanc. »

Et cela est des plus nécessaires. En effet, lorsqu'il s'agit de lancer de nouvelles campagnes ou des projets en faveur de la protection de l'enfance, ou de développer les offres existantes et d'améliorer les stratégies, il est primordial de disposer de données fiables. Or les nouvelles données recueillies montrent qu'il est capital d'agir. Visiblement, en Suisse comme ailleurs, les abus sexuels ne sont pas un problème qui ne concerne qu'un petit nombre de personnes et peut tran-

quillement être ignoré. Bien au contraire : l'enquête menée auprès de plus de 6700 élèves entre 15 et 17 ans révèle qu'un nombre très important d'entre eux a connu une expérience de victimisation sexuelle sous une forme ou une autre. Ainsi, près de 22 % des filles et 8 % des garçons ont indiqué avoir déjà été victimes au moins une fois dans leur vie d'une agression sexuelle avec un contact physique. 40 % des filles et 20 % des garçons ont déjà été harcelés sexuellement sans qu'il y ait eu contact physique.

Cybervictimisation particulièrement répandue

La part des cas de « cybervictimisation », c'est-à-dire du harcèlement ou des agressions via des médias électroniques, est particulièrement élevée. Il s'agit par exemple de l'envoi à d'autres personnes, avec un téléphone mobile ou par e-mail, de photos dénudées de la victime ; cela peut également être quelqu'un qui, dans un chat room, fait des allusions sexuelles explicites et incite son interlocuteur à se déshabiller devant la webcam, etc. 28 % des filles et 9 % des garçons ayant eu une expérience de victimisation sans contact physique ont été victimes d'une telle forme d'agression sexuelle. Que les cas de cybervictimisation soient très

répandus parmi les adolescents n'est pas vraiment une découverte. L'ampleur du phénomène étonne toutefois Pasqualina Perrig-Chiello : « Je ne pensais tout de même pas que près d'une fille sur trois en avait fait l'expérience », déclare-t-elle.

L'influence du foyer parental

L'Étude Optimus fait aussi la lumière sur des aspects de la sexualité adolescente rarement abordés jusqu' alors. Elle montre clairement que les adolescents recevant peu de soutien de la part de leurs parents voire qui sont négligés par ceux-ci et évoluant dans des contextes sociaux à risque sont beaucoup plus souvent victimes de violences sexuelles lorsqu'ils vivent leurs premières expériences sexuelles avec des jeunes de leur âge. Beaucoup des jeunes victimes ont dit avoir été agressées par un partenaire amoureux ou un flirt. L'enquête auprès des élèves révèle également que la violence sexuelle n'apparaît généralement pas toute seule. Les victimes comme les agresseurs vivent dans un environnement enclin de manière générale à la violence. C'est dans cet environnement qu'ils se rencontrent, tous deux se sentant désorientés et débordés. Pasqualina Perrig-Chiello rappelle à cet égard que certaines victimes se transforment à leur

tour en agresseurs : « Nous parlons ici de 'victimes agressives', qui transmettent ce qu'elles vivent par exemple à la maison. »

Les jeunes enfants – c'est du moins ce qui ressort de l'enquête sur les cas signalés aux institutions de protection de l'enfance – sont plus souvent agressés par des personnes ayant l'autorité. Ils sont alors abusés par leur père, leur mère, un oncle, un enseignant ou un entraîneur sportif. Les adolescents sont sans doute mieux armés pour se protéger contre de telles agressions et de telles formes d'abus. En même temps, leur rayon d'action s'étend, ils cherchent davantage la compagnie d'autres jeunes et prennent leurs distances vis-à-vis du domicile familial. Ainsi, les expériences de victimisation varient en fonction de l'âge.

Mesures de prévention adaptées en fonction de l'âge

L'Étude Optimus révèle également que les victimes le sont souvent à plusieurs reprises : un tiers a indiqué avoir été victime d'une agression sexuelle à au moins cinq reprises. Dans ce contexte, Pasqualina Perrig-Chiello s'étonne que, selon l'enquête réalisée auprès des élèves, seul un petit nombre d'entre eux ait été concerné dès l'enfance. Cela est peut-être dû à la

Informations complémentaires et contact

Vous trouverez de plus amples informations sur l'Étude Optimus sur

> www.optimusstudy.org

La présente publication peut être téléchargée sur ce site au format PDF en allemand, français, italien et anglais. Une version imprimée peut être commandée en allemand, français et italien.

> order@optimusstudy.org

Vous pouvez également télécharger sur ce site le rapport de recherche « Sexual Victimization of Children and Adolescents in Switzerland (Final Report for the UBS Optimus Foundation) » de M. Averdijk, K. Müller-Johnson et M. Eisner.

Contact :

> info@optimusstudy.org

méthode utilisée : l'enquête a été réalisée à l'école, et dans cet environnement, les élèves se souviennent peut-être davantage des incidents survenus avec leurs camarades. Il semble toutefois justifié de se demander si, compte tenu du fait que les expériences de victimisation varient selon l'âge, il ne faudrait pas mettre en place des offres de prévention et d'intervention mieux adaptées. Faut-il se concentrer davantage sur les jeunes comme groupe cible et moins se focaliser sur la famille ? Pasqualina Perrig-Chiello répond par un non catégorique à cette dernière proposition : « La famille reste la première instance de socialisation. Les jeunes ne se transforment pas soudain en victimes ou en agresseurs par hasard. » L'étude montre justement que la violence sexuelle est très étroitement liée à d'autres formes de violence, à la négligence et à un certain style éducatif de la part des parents.

Muriel Langenberger est d'un avis semblable. Elle est responsable à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) du secteur « Questions de l'enfance et de la jeunesse », mis en place il y a cinq ans au sein du domaine « Famille, générations et société », qui traite des questions de politique sociale et sociétale dans le

contexte des évolutions sociales, économiques et démographiques. Le département est responsable de la politique de l'enfance et de la jeunesse au niveau fédéral. Il a une fonction transversale et s'occupe des droits de l'enfant, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ainsi que de la promotion des jeunes. Dans le domaine de la protection des enfants et des jeunes, il élabore des stratégies nationales avec les cantons et les communes. Pour Muriel Langenberger, on ne peut pas interpréter les résultats de l'étude au détail près. « Il faut rester prudent. Les abus dont sont victimes les adolescents ne sont pas toujours le fait de jeunes du même âge, beaucoup de jeunes sont aussi abusés par des personnes détentrices d'une autorité, que ce soit au sein de la famille ou à l'extérieur, mais ne l'indiquent pas dans de telles enquêtes », explique-t-elle. Elle souligne elle aussi qu'il ne faut en aucun cas économiser sur la prévention au sein des familles. Elle rappelle également que selon un rapport de la Commission fédérale pour les questions de l'enfance et de la jeunesse datant de 2009, le comportement sexuel des jeunes n'a guère évolué durant les dernières décennies. « Mais il est certain qu'ils grandissent dans un environnement très sexualisé. Les chiffres

Pasqualina Perrig-Chiello
est psychologue spécialisée en
psychologie du développement et
professeur honoraire à l'Université de
Berne. Elle a dirigé de 2003 à 2008 le Pro-
gramme national de recherche PNR 52 sur
l'enfance et la jeunesse en Suisse et travaille
actuellement à un projet national de re-
cherche sur la vulnérabilisation entraînée
par la séparation et le divorce.

> www.entwicklung.psy.unibe.ch

> team > ppc



de l'Étude Optimus révèlent une tendance et il est donc judicieux d'investir davantage dans le domaine de la jeunesse. »

Mesures de prévention envisagées au niveau fédéral


C'est justement en ce sens que l'on travaille au niveau fédéral. Le secteur Questions de l'enfance et de la jeunesse de l'OFAS a initié début 2011 un programme sur cinq ans qui vise à améliorer la prévention dans le domaine de la violence des jeunes. Un comité tripartite composé de représentants des communes, des cantons et de la Confédération développe sous la direction de l'OFAS une stratégie pour améliorer la prévention. « La violence sexuelle entre jeunes y est également traitée », déclare Muriel Langenberger. La stratégie cible trois domaines : la famille, l'école et le contexte social. Un autre programme de l'OFAS qui a également été lancé cette année entend améliorer la protection des jeunes face aux médias. L'objectif de cette initiative est d'améliorer la compétence des jeunes, des enseignants et des parents concernant l'utilisation des médias numériques. Par ailleurs, les mesures de régulation volontaires mises



Muriel Langenberger,
a obtenu en 1995 un Master of International Affairs au Graduate Institute for International Studies de Genève et dirige le secteur Questions de l'enfance et de la jeunesse de l'Office fédéral des assurances sociales. Créé il y a cinq ans au sein du domaine « Famille, générations et société », il représente le service de coordination au niveau fédéral pour la politique de l'enfance et de la jeunesse.

> www.ofas.admin.ch

> Thèmes > Questions de l'enfance et de la jeunesse



Hanna-Louise Nahmias,
est avocate à l'Office fédéral de la justice. Sa principale mission dans le domaine de l'aide aux victimes est d'élaborer de nouveaux projets de loi et de préparer les réponses aux questions parlementaires relatives à l'aide aux victimes. L'Office rédige également des prises de position à l'intention du Tribunal fédéral en cas de litige ou porte plainte d'office.

> www.bj.admin.ch

> Thèmes > Société > Aide aux victimes

en place par les médias doivent être examinées. « Nous aimerions savoir si cette autorégulation fonctionne bien et réfléchir ensemble si nécessaire à la façon d'assurer que les limites d'âge pour les films, les jeux vidéo et autres médias soient respectées », explique M. Langenberger.

Au niveau fédéral, on a donc déjà pris conscience des évolutions en cours. Néanmoins, ou peut-être justement pour cette raison, Muriel Langenberger est reconnaissante à l'Étude Optimus. « Ces données nous confortent dans la direction que nous avons déjà prise. À la différence des statistiques dont nous disposons, ces chiffres apportent pour la première fois des indications sur des cas qui n'ont pas été signalés à la police. » Compte tenu du fait que dans le domaine des abus sexuels, les chiffres réels sont sans doute beaucoup plus élevés que les chiffres officiels, nous avons ainsi un tableau plus complet de l'ampleur du problème. À l'Office fédéral de la justice (OFJ), on se réjouit également de l'Étude Optimus. Hanna-Louise Nahmias, avocate de l'OFJ dans le domaine de l'aide aux victimes, apprécie beaucoup cette nouvelle base de données. « Les travaux préparatoires à un rapport du Conseil fédéral sur le comportement des vic-

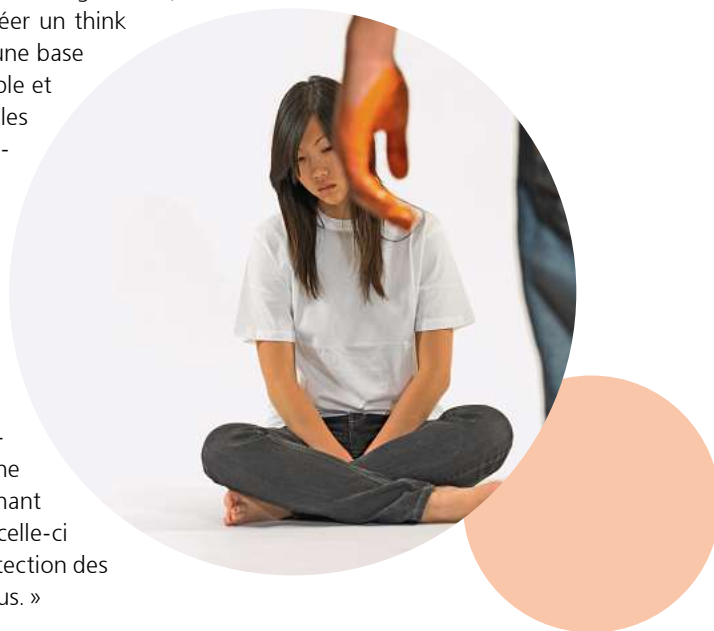
times en matière de dénonciation des agressions sont justement en cours », explique-t-elle. Les données de l'Étude Optimus, qui révèlent que les victimes s'adressent rarement à la police ou à d'autres autorités, corroborent son expérience.

Diminuer le nombre de cas non signalés

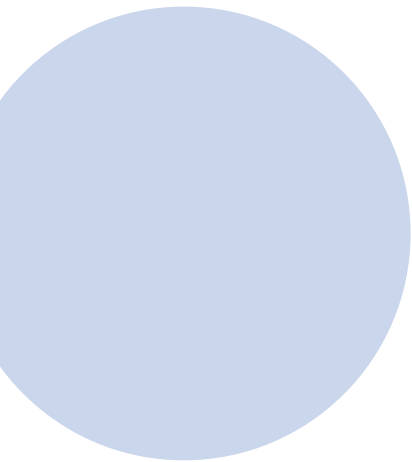
« Nous cherchons à comprendre pourquoi il en est ainsi et souhaitons trouver un moyen de faire baisser le nombre de cas non signalés. » Les victimes ont souvent peur de demander de l'aide, mais ce n'est pas la seule raison : elles n'en ont pas toujours la possibilité. Muriel Langerberger rappelle que le réseau de centres de conseil n'a pas la même densité par-tout : « Dans les régions rurales, l'accès aux offres en la matière n'est pas toujours facile. »

Comme le montre l'Étude Optimus, les victimes de violences sexuelles souffrent très souvent de problèmes psychiques. La plupart d'entre elles ne bénéficient d'un soutien pour surmonter le vécu que si elles s'adressent à des services spécialisés ou aux autorités. La collecte des données ne constitue pas une aide en soi. L'Étude Optimus est une première étape

pour dresser un tableau de la situation. Une analyse approfondie est maintenant nécessaire : quelles stratégies de prévention et d'intervention les cantons et les communes appliquent-ils ? Où peut-on constater des lacunes ? Lesquelles peuvent et doit-on combler, et de quelle manière ? Y a-t-il des domaines dans lesquels une harmonisation au niveau national serait souhaitable ? Ces questions, entre autres, doivent être évoquées. Pour Pasqualina Perrig-Chiello, il serait judicieux de créer un think tank s'appuyant sur une base aussi large que possible et qui réunirait tous les professionnels s'occupant de près ou de loin de la protection de l'enfance et de la jeunesse au niveau de la pratique, de la science et de la politique. Car une chose est claire : « L'Étude Optimus est une bonne base. Il s'agit maintenant de s'appuyer sur celle-ci pour améliorer la protection des enfants contre les abus. »



UBS Optimus Foundation



L'UBS Optimus Foundation est une fondation caritative fondée en 1999 par UBS SA destinée à financer divers projets. Elle s'engage partout dans le monde pour le bien-être des enfants défavorisés dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la protection contre les abus de toute nature.

Ces trois éléments sont essentiels dans la vie d'un enfant. Ils lui permettent de pouvoir mener une vie d'adulte indépendante et de devenir un membre actif de la société, capable d'accomplir une action positive pour les générations futures.

Depuis plusieurs années, la Fondation s'engage activement dans le monde entier pour la protection des enfants. Elle réalise des projets innovants tout au long de leur chaîne de création de valeur afin d'avoir le plus d'effet possible. Son engagement se porte principalement sur des domaines qui ne reçoivent pas ou peu de financements d'autres sources. L'Étude

Optimus vise à combler une lacune que beaucoup déplorent : seule une collecte de données scientifique au sujet des violences sexuelles à l'encontre des enfants permettra de mesurer l'impact futur des projets de prévention et d'intervention.

www.ubs.com/optimus

Disclaimer

L'UBS Optimus Foundation et les auteurs de la présente publication déclinent toute responsabilité explicite ou implicite quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations présentées ici. Les informations et opinions contenues dans ce document sont exclusivement destinées à l'usage personnel et communiquées à titre d'information. En outre, elles sont susceptibles d'être modifiées à tout moment sans préavis. L'UBS Optimus Foundation, les membres du Conseil d'administration de la Fondation, ses collaborateurs et ses mandataires, de même que les auteurs du présent document ne peuvent pas être tenus responsables du contenu de cette publication ni des réclamations, pertes ou dommages pouvant résulter de l'utilisation de tout ou partie de cette publication, par exemple comme base de décision.

L'UBS Optimus Foundation interdit explicitement de transmettre ou de reproduire ce document en totalité ou en partie sans son autorisation écrite. L'UBS Optimus Foundation décline toute responsabilité pour de tels agissements de la part de tierces personnes.